



RAPPORT SUR LE PROFIL SOCIAL NATIONAL
EDITION 2014 :
« COMMERCIALISATION DE L'ESSENCE DANS
LE SECTEUR INFORMEL AU BENIN : ANALYSE
ET ENJEUX »

VERSION FINALE

- Février 2014 -

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME ANALYTIQUE	8
INTRODUCTION.....	11
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	13
I.1- Contexte et justification	13
I.2- Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude.....	15
I.3- Eléments méthodologiques de l'étude	15
I. 3-1 Cadre institutionnel.....	15
I. 3-2 Analyse de la documentation disponible et des données secondaires.....	16
I. 3-3 Les outils de collecte de données.....	16
I. 3-3.1 Champ de l'étude.....	16
I. 3-3.2 Unité statistique.....	16
I. 3-3.3 Méthode d'échantillonnage.....	18
CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE AU BENIN	23
II.1 Evolution de la situation économique	23
II.1.1 les différents secteurs d'activités.....	23
II.1.1.1 Secteur Primaire (Agriculture)	23
II.1.1.2 Secteur Secondaire.....	24
II.1.1.3 Secteur Tertiaire	25
II.1.2. Evolution du taux de Croissance Economique de 2003 à 2013.....	26
II.1.3. Commerce extérieur et balance des paiements.....	26
II.1.4. Finances publiques et dette publique	27
L'encours de la dette extérieure est passé de 40,3 % du PIB en 2003 à 20.34% en 2013.....	27
II.1.5. Situation monétaire	28
II.1.6. Taux d'inflation.....	29
II.2 Profil Social : éducation, santé, eau potable et environnement	29
II.2.1 Education.....	29
II.2.2-Santé.....	31

II.2.3 Accès équitable et durable à l'eau potable.....	32
II.2.4 Accès à l'assainissement de base.....	33
II.2.5 Environnement.....	33
CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DU SECTEUR PETROLIER AU BENIN.....	35
III.1 Description du secteur pétrolier.....	35
III.1.1 les caractéristiques du secteur pétrolier au Bénin.....	35
III.1.2 Secteur formel.....	36
III.1.2.1 Cadre juridique et législatif.....	36
III.1.2.2 Conditions et critères d'obtention de l'agrément.....	37
III.1.2.3 Présentation des compagnies pétrolières installées au Bénin.....	37
III-1-3 Secteur informel.....	40
III.1.3.1 Définition, Origine et évolution.....	40
III.1.3.2 Caractéristiques du secteur informel.....	43
III.1.3.3 Conséquences et avantages de la commercialisation des produits pétroliers dans l'informel.....	43
III.2 Commercialisation des produits pétroliers au Bénin.....	46
CHAPITRE 4 : COMMERCIALISATION DE L'ESSENCE DANS LE SECTEUR INFORMEL : ANALYSE ET ENJEUX.....	49
IV-1 Les formes de répression antérieures.....	49
IV-1.1 Les stratégies mis en place par l'Etat pour la suppression du « kpayo».....	49
IV-1.1.1 la répression comme contrôle social.....	50
IV-1.1.2 La baisse du prix de l'essence dans les stations agréées.....	51
IV-1.1.3 L'installation de mini-stations trottoirs.....	51
IV-1.1.4 La reconversion.....	52
IV-2 Goulots d'étranglement à la mise en œuvre des reformes.....	52
IV-2.1 La perception des acteurs face aux stratégies utilisées par l'Etat.....	52
IV-2.2 Les facteurs ayant empêché l'aboutissement des reformes de l'Etat.....	55
IV-3 les différentes propositions de réforme pour la suppression de la vente du «kpayo».....	58
IV-4 Effets de la suppression de la vente du « kpayo» sur les conditions de vie des populations.....	59
IV-4.1 Un effet positif.....	59
IV-4.2 Un effet négatif.....	60
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	63
ANNEXE : QUESTIONNAIRE.....	64
EQUIPE DE REDACTION.....	90

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau n°1 : La répartition de la taille de l'échantillon par groupes cible</i>	20
<i>Tableau n°2 : Evolution des indicateurs de l'offre de service et de la qualité des soins</i>	31
<i>Tableau n°3 : Raisons ayant entraîné la vente du « kpayo »</i>	53
<i>Tableau n°4 : Avis des consommateurs sur l'achat du « kpayo »</i>	55
<i>Tableau n°5 : Réponse des consommateurs sur la différence existante entre le « kpayo » et l'essence des stations agréées</i>	56
<i>Tableau n°6 : Réponses des consommateurs sur les risques qu'ils courent en achetant le « kpayo »</i>	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la part du secteur primaire dans le PIB	23
Figure 2 : Evolution de la part du secteur secondaire dans le PIB	24
Figure 3 : Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB	25
Figure 4 : Evolution du taux de croissance du PIB	26
Figure 5 : Evolution de la balance commerciale et des services de 2003 à 2013	27
Figure 6 : Evolution du ratio encours de la dette/PIB	27
Figure 7 : Evolution des avoirs extérieurs nets et du crédit à l'économie	28
Figure 8 : Evolution du taux d'inflation	29
Figure 9 : diagramme représentant l'avis des consommateurs sur l'achat du « kpayo »	56
Figure 10 : avis des consommateurs sur les pertes que subit l'Etat avec le commerce du « kpayo »	57

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AITRPP:	Association des Importateurs, Transporteurs et Revendeurs des Produits Pétroliers
ANGGC:	Agence Nationale de la Gestion de la Gratuité de la Césarienne
BOP:	Bureau des Operations Pétrolières
BP:	British Petroleum
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CAP:	Connaissances, Attitudes, Pratiques
DCCI:	Direction de la Concurrence et du Commerce Intérieur
DGAE :	Direction Générale des Affaires Economiques
DGPD :	Direction Générale des Politiques de Développement
DGSPP:	Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes
DMNQ:	Direction de la Métrologie, des Normes et de la Qualité
DPP :	Direction de la Programmation et de Prospective
EDS:	Enquête Démographique et de Santé
EMICOV:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
GPP:	Groupement des Professionnels de l'Industrie et du Pétrole
LARES :	Laboratoire d'Analyse et de Recherche Economique et Scientifique
MDAEP:	Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective
MEFPD:	Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

MERPMEDER: Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières,
de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables

MICPME: Ministère de l'Industrie du Commerce des Petites et Moyennes
Entreprises

MS: Ministère de la Santé

NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCS: Observatoire du Changement Social

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

PDDSE : Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation

PIB : Produit Intérieur Brut

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés

PSN: Profil Social National

REM: Ratio Elèves-Maitre

SONACOP : Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers

THIMO: Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre

RESUME ANALYTIQUE

Pour pouvoir survenir à leurs besoins et ne trouvant pas d'emploi plusieurs acteurs se lancent dans des activités (informelles) qui ne sont pas régies par la loi. C'est le cas ici de la vente de l'essence frelaté ; ce secteur prend de plus en plus d'ampleur au Bénin. Mais vue les dégâts que le kpayo crée et soucieux du bien-être de la population et du développement du Bénin, depuis des années le gouvernement béninois ne cesse de mettre en place des stratégies pour éradiquer ce commerce du territoire béninois .mais toutes ont échoué. De cela se dégage les questions de recherches suivantes : quelles sont les goulots d'étranglement qui empêche la mise en œuvre des reformes de l'Etat ? Et si l'Etat arrivait à éradiquer ce commerce quelles seront les impacts sur la population et le taux de chômage au Bénin ? C'est au regard de ces différentes questions que l'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose, dans le cadre de ses activités régaliennes de suivi-évaluation des programmes et projets mis en œuvre par le gouvernement, de centrer le Profil Social National édition 2014 sur la commercialisation de l'essence frelaté au Bénin. L'objectif principal poursuivi à travers la réalisation de cette étude est d'évaluer les effets de la suppression de la commercialisation de l'essence frelaté sur les conditions de vie de la population au Bénin.

Cette étude est déroulée en quatre phases : la première phase à consister en analyse de la documentation disponible et des données secondaires ; à la rédaction d'un état des lieux de la vente de l'essence au Bénin ; la deuxième est relative à la préparation et le déroulement de la collecte de données et de l'enquête de terrain ; la troisième concerne l'analyse des résultats, la présentation du rapport provisoire et enfin la quatrième phase portant sur la rédaction du rapport final à l'issue de la formulation des amendements par l'équipe technique de lecture.

Deux techniques d'échantillonnage ont été utilisées dans cette étude : la technique dite de choix raisonné qui a été utilisé pour pouvoir connaître la zone du déroulement de l'enquête, les structures local et politique à questionner ; et le choix aléatoire pour connaître les vendeurs à enquêter.

La démarche méthodologique générale adoptée pour l'étude comprend l'analyse documentaire, et la perception des différents acteurs du domaine pétrolier à travers les questionnaires élaborés.

Au terme des analyses, il ressort que les stratégies utilisées par l'Etat pour interdire la vente de l'essence frelaté étaient inapproprié au contexte national. Pour certain c'était une mauvaise politique et que la volonté politique n'existe pas. Aussi les alternatives proposées par l'Etat aux vendeurs ne les satisfont pas ; parce que peu rentable à court terme et trop contraignantes. Ce sont entre autre les raisons pour lesquelles les stratégies mise en œuvre par l'Etat ont échouées.

Différentes propositions ont été faites à l'endroit des acteurs du secteur et à l'Etat. Au nombre de celles-ci nous avons :

- Encourager la création et l'installation des stations-service ;
- Rendre disponible le produit à moins court car 84,4% des consommateurs questionnés affirme qu'ils achètent le kpayo parce qu'il est moins cher et toujours disponible ;
- Développer la micro-finance par le recrutement des jeunes diplômés ;
- Réorganiser le secteur informel tout en imposant aux acteurs des taxes et impôts ;
- Procéder à la sensibilisation de la population sur les dangers, les méfaits du « kpayo » ;
- Créer des emplois pour la reconversion des vendeurs ;
- Formaliser le secteur informel ;
- Encourager le secteur agricole ;
- Renforcer les capacités des vendeurs appelés pompistes dans l'accueil de la clientèle ;
- Faire une évaluation à mis parcours de la mise en œuvre des recommandations.

A la question des impacts de la suppression de la vente du kpayo sur la population et le taux de chômage au Bénin, deux impacts ont été identifiés : impact positif et impact négatif.

Si l'Etat mettait en place une bonne politique tout en tenant compte des recommandations, la conséquence directe est qu'il n'aura plus de perte en ce qui concerne les taxes imposables sur l'importation de l'essence et l'Etat pourrait contrôler le secteur pétrolier national. Les risques d'incendies et de maladie seront considérablement réduits. Toutes ces mesures amélioreraient les conditions de vies de la population et le taux de chômage.

Mais, si l'Etat ne prenait pas en compte les avis des acteurs et les recommandations faites, les politiques proposées auront toujours un effet néfaste (augmentation du taux du chômage, recrudescence du vol..) sur la nation toute entière.

INTRODUCTION

La satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme est l'une des motivations principales des activités humaines. Il s'agit à travers une formation et l'acquisition des connaissances, d'exercer un métier ou d'obtenir un travail qui assure un revenu en vue de satisfaire les exigences de la vie quotidienne. Le besoin de satisfaction de la sécurité alimentaire conduit l'homme à travailler car le travail constitue une nécessité à l'accomplissement de soi. Le manque d'alternative d'emploi amène certains à se lancer dans des activités qui ne sont pas régies par la loi républicaine. C'est le cas de la vente illicite des produits pétroliers surtout l'essence au Bénin.

Toute société est régie par un ensemble de règles et de normes auxquels se conforment ses membres. Mais dans le cas précis du commerce de l'essence, il est noté une certaine résistance à l'abandon. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur en Afrique et plus précisément au Bénin avec le développement de la crise économique génératrice et l'incapacité de l'Etat à assumer certaines de ses responsabilités vis-à-vis des citoyens qui sont amenés à mettre en place des stratégies face à la pauvreté généralisée. Ainsi ces acteurs se lancent-ils dans le secteur informel qui comprend un grand nombre d'opérateurs commerciaux. Les conditions de la commercialisation de l'essence frelatée engendrent d'importantes conséquences mais sa pratique intéresse plus d'un. La question de la vente de l'essence ne laisse plus personne indifférent à cause des incendies qu'elles causent. En effet, soucieux du bien-être social des populations et du développement du pays, l'Etat béninois, depuis des années, ne cesse de mener une lutte contre ce commerce à travers la mise en œuvre de différentes formes de stratégies. Il tente résolument de maîtriser le secteur informel et de procéder à son assainissement compte tenu de ses impacts dans plusieurs domaines en offrant une alternative de reconversion aux acteurs du secteur informel. Les différentes rencontres initiées par le Gouvernement avec les acteurs du secteur informel n'ont pas abouti. Toutes les stratégies mise en place par l'Etat pour la suppression de commerce ont échoué. Plusieurs questions se posent alors :

- Quelles sont les goulots d'étranglement qui empêchent la mise en œuvre des réformes de l'Etat ?
- Quelles seront les effets sur les conditions de vie de la population et sur le taux de chômage si l'Etat arrivait à supprimer ce commerce ?

- Quelles sont les réformes à opérer pour la suppression du commerce illicite de l'essence à moyen et long terme ?

C'est pour répondre à ces questions que l'OCS a entrepris cette étude sur le thème **«Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin : Analyse et enjeux »**

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

I.1- Contexte et justification

Les produits pétroliers présentent une très grande importance pour l'économie. Cette importance se ressent à travers l'utilisation des divers produits obtenus après raffinage. Au nombre de ces produits on peut citer le pétrole lampant, l'essence, le gaz-oil etc. Cette importance reconnue aux produits permet de comprendre pourquoi nous avons une multitude d'acteurs qui s'intéressent au secteur pétrolier.

Le Bénin, à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, pour répondre aux besoins en produits pétroliers et par ricochet au problème de croissance économique accepte l'implantation des compagnies pétrolières à partir de 1974.

La SONACOP, Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers fût la première dans le domaine. Mais après la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de 1990, le Gouvernement a décidé de libéraliser en 1995, les activités de distribution des produits pétroliers. Le secteur a connu alors une pluralité d'acteurs privés.

Malgré la multitude des compagnies pétrolières qui sont sur le marché, force est de constater que la demande des béninois en produits pétroliers n'est pas satisfaite. C'est ce qui a entraîné l'apparition de la vente de l'essence frelaté en 1979. Ce secteur informel est devenu un souci pour les compagnies pétrolières.

En effet, le marché des produits pétroliers a beaucoup évolué au cours des trente dernières années. L'approvisionnement, le transport, le stockage et la vente de ces produits se font à travers deux circuits, l'un officiel et l'autre informel.

Le marché informel a supplanté complètement le marché officiel au point de fonctionner comme un instrument de régulation. Plusieurs enquêtes ont permis de vérifier cette assertion. Celle réalisée en octobre 1992 par le LARES pour le compte du Ministère du Commerce du Bénin a dénombré sur l'ensemble du territoire national environ 14.892 acteurs dont les activités portent sur près de 211.000 tonnes de produits pétroliers contre seulement 29.688 tonnes pour la SONACOP, soit 87,7% de la consommation nationale. Le placement de ce volume sur le marché correspondrait à cette époque à un chiffre d'affaires de l'ordre de

23,86 milliards de FCFA dont à peu près 14 milliards de bénéfice. Dans ce même ordre d'idées, une autre enquête a été réalisée en septembre 2005 afin d'apprécier l'importance de ce trafic par l'augmentation constante de ses acteurs passant de 14.892 en 1992 à 41.946 en 2004 avec un volume importé de 244.984.926 litres contre 91.104.581 litres de vente officielle, soit à peu près 70% du besoin national.

Cette activité procure à ceux qui s'y adonnent une marge brute mensuelle comprise entre 70 et 170.000FCFA, soit un bénéfice net annuel pour l'ensemble de la filière de l'ordre de 34 milliards FCFA, alors qu'en 1992, ce bénéfice n'était que de 14,86 milliards FCFA.

Le marché informel est animé par une diversité d'acteurs comprenant, outre les transporteurs de tous ordres, les négociants distributeurs qui vont des détaillants aux importateurs en passant par des grossistes et demi-grossistes. Ce marché, selon l'étude réalisé par LARES en octobre 1992, a pris de l'ampleur au point où elle assure 87,7% de la consommation nationale des produits pétroliers, soit 58 milliards de revenu en 2007.

Depuis lors, les gouvernants ne croisent pas les doigts face à ce commerce illicite des produits pétroliers. Plusieurs dispositions ont été prise face à ce commerce illégal des produits pétroliers mais en vain.

Le fait caractéristique de ce marché est la structuration des acteurs en associations hiérarchisées allant du niveau communal, au national en passant par le départemental. En effet, l'Association des Importateurs, Transporteurs et Revendeurs des Produits Pétroliers (AITRPP) s'est imposée au fil des années, notamment depuis le mouvement de contestation organisé en 2006, comme une force incontournable et redoutable.

Le développement de ce marché tient principalement aux disparités des prix à la consommation des produits entre le Bénin et le Nigeria, source essentielle d'approvisionnement des acteurs du marché informel. Cette disparité est la conséquence des différences de politiques économiques et monétaires entre les deux pays.

La croissance de ce marché et le nombre continuel de population occupé montre l'urgence à trouver des solutions efficaces pour freiner le développement de ce commerce illicite qui a tant de conséquences sur notre économie et plus, sur la santé de la population.

C'est au regard de l'importance et du rôle joué par l'assainissement du marché pétrolier dans l'économie, que l'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose, dans le cadre de ses activités régaliennes ; de centrer le PSN édition 2014 sur le thème : «**Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin : Analyse et enjeux** ».

I.2- Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude

L'objectif poursuivi à travers la réalisation de cette étude est d'évaluer les effets de la suppression de la commercialisation des produits pétroliers sur les conditions de vie de la population au Bénin.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- présenter le profil social du béninois en 2013 ;
- faire l'état des lieux du secteur (informel, formel) pétrolier au Bénin ;
- identifier les réformes à mettre œuvre pour la suppression à moyen et long terme du secteur informel dans le domaine pétrolier ;
- évaluer l'effet de la suppression de ce commerce illicite sur la pauvreté.

Les résultats attendus sont :

- le profil social du béninois en 2013 est présenté ;
- l'état des lieux du secteur pétrolier au Bénin est fait ;
- les réformes à mettre en place pour la suppression à moyen long terme du secteur informel dans le domaine pétrolier sont identifiées ;
- l'effet de la suppression de ce commerce illicite sur la pauvreté est évalué.

I.3- Eléments méthodologiques de l'étude

I. 3-1 Cadre institutionnel

L'observatoire du Changement Social (OCS) est l'organe de conception et de mise en œuvre de l'étude. L'OCS réalise cette étude dans le cadre de l'élaboration du profil social du béninois en 2014.

La démarche méthodologique adoptée pour réaliser cette étude comprend : l'analyse de la documentation disponible, les données secondaires et la perception des différents acteurs dans le domaine pétrolier.

I. 3-2 Analyse de la documentation disponible et des données secondaires

L'analyse documentaire nous a permis de faire le point de l'existant, de prendre connaissance du diagnostic antérieur, et de faire ressortir les besoins en données (primaire, secondaire) pour alimenter la confection des outils de collecte des données.

Les documents relatifs au secteur pétrolier tels que les volumes de vente, la statistique sur les importations, les recettes, les pertes fiscales et la structure des prix applicables ont été exploités. Des documents disponibles (rapport d'étude) dans plusieurs institutions de l'Etat et les structures de recherche ont alimenté la confection des outils de collecte des données.

I. 3-3 Les outils de collecte de données

I. 3-3.1 Champ de l'étude

L'étude a couvert les départements frontaliers dans le Sud Bénin avec le Nigéria compte tenu de l'insécurité qui s'observe dans le nord du Nigéria.

Différentes structures du sous-secteur pétrolier des ministères en charge de la thématique ont été enquêtées. Au regard de la diversité des informations à recueillir, il a été considéré comme population d'étude, l'ensemble des acteurs directs ou indirects du secteur pétrolier et de la commercialisation de l'essence.

I. 3-3.2 Unité statistique

Dans cette partie, les éléments porteurs des variables de l'étude ont été énumérés. Il s'agit de certaines directions centrales des ministères en charge de la thématique commercialisation des produits pétroliers, des acteurs du secteur formel, informel et institutionnel, les consommateurs. Ces unités statistiques sont :

- Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables(MERPMEDER)

- Le Bureau des Opérations Pétrolières (BOP).

- Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises (MICPM)

- La Direction de la Concurrence et du Commerce Intérieur (DCCI),
 - La Direction de la Métrologie, des Normes et de la Qualité (DMNQ).
- Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)
- Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD),
 - Direction Générales du Suivi des Projets et Programmes (DGSP).
- Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation (MEFPD)
- Direction Générale des Affaires Economique (DGAE).
- Acteurs du sous-secteur

Deux catégories d'acteurs ont été sélectionnées dans le cadre de cette étude. Il s'agit de :

- Acteurs du secteur formel
 - la SONACOP, MRS, TEXACO(CHEVRON), ORYX,
- Acteur du secteur informel

Il s'agit des importateurs et distributeurs non agréés qui ont créé un marché parallèle de commercialisation de produits pétrolier. Au nombre de ces importateurs et distributeurs on peut citer :

- Les grossistes, au sein desquels on distingue deux (2) catégories à savoir : les grossistes intermédiaires et les grossistes indépendants. Ils se distinguent des autres acteurs de par l'importance de leurs stocks d'importation ; un stock qui est souvent supérieur à mille (1000) litres.
- Les semi-grossistes : quant à eux, ils s'approvisionnent auprès des grossistes. Leurs stocks tournent autour de quatre cent (400) litres et ont une vitesse de rotation de (2) deux jours environ.
- Les détaillants sont rencontrés tout au long des rues des grands centres urbains et des villages. Ils sont constitués des femmes, des enfants et des hommes qui ont pour source d'approvisionnement les grossistes et les demi-grossistes.
- Les consommateurs : ils sont de la majorité de la population qui apprécie

s'approvisionner dans l'informel pour plusieurs raisons.

I. 3-3.3 Méthode d'échantillonnage

Les structures centrales des ministères qui jouent un rôle dans le domaine pétrolier et dans l'élaboration des politiques de développement ont été interviewées. Les interviews ont été réalisées dans les communes auprès des acteurs du secteur formel et informel, des élus locaux et les individus qui ont au moins dix-huit (18) ans et disposant d'un moyen de transport.

I. 3-3.3.1 Tirage des échantillons

Etant donné que l'enquête au niveau des acteurs du secteur informel devra nous conduire à recenser :

- les comportements et avoir suffisamment de données sociologiques expliquant le comportement des individus ;
- la connaissance en matière du danger auquel la population fait face en manipulant les produits pétroliers ;
- la perception des individus sur une éventuelle suppression de la fourniture des produits pétroliers dans le secteur informel.

Ces données nous ont permis d'analyser les facteurs explicatifs de ces comportements. Nous pouvons en déduire que nous sommes en présence d'une enquête Connaissances, Attitudes, Pratiques (CAP).

I. 3-3.3.2 Technique d'échantillonnage

Le choix des départements dans lesquelles l'enquête a été faite est basé sur les départements du sud Bénin frontaliers au Nigéria. Se basant sur ce critère, les départements de l'Ouémé et du Plateau ont été retenus dans le cadre de cette étude. Dans ces deux départements, les communes frontalières au Nigeria ont été choisies. Dans chaque commune, l'arrondissement frontalier ainsi que les villages frontaliers ont été choisis pour la réalisation de l'étude.

Les communes de Porto-Novo et de Cotonou ont été associées à l'échantillon compte tenu du fait qu'elles sont des villes à statut particulier et constituent les villes où les produits sont plus écoulés. Dans chacune des communes, le quartier abritant la mairie a été choisi.

Les communes de Sô Ava et d'Abomey-Calavi ont été associées à l'échantillon compte tenu

des cours d'eau qui les relient à Porto-Novo, ce qui facilite la commercialisation des produits pétroliers. Dans chacune des communes, le quartier abritant la mairie a été choisi.

I. 3-3.3.3 Taille de l'échantillon

Au total nous avons enquêté 166 individus à raison de 12 grossistes ou semi-grossistes, 32 détaillants, 96 consommateurs, 14 instituts (directions les sociétés privés ...) et 12 élus locaux.

En effet, 12 enquêteurs et 03 contrôleurs ont menés l'enquête sur 5 jours et ceci en sillonnant tous les groupes cibles qui sont : le secteur informel, le secteur formel, les consommateurs, les élus locaux et les directions techniques des ministères chargés des ressources minières et pétrolières.

Tableau n°1 : La répartition de la taille de l'échantillon par groupes cible

villes	Grossistes ou semi-grossistes	Détaillants	consommateurs	Secteur formel	Structures étatiques	Elus locaux	Nombre d'enquêteurs	Nombre de contrôleurs	Nombre total de personnes à questionner
Cotonou	1	5	20	4	6	1	2	1	37
Abomey-Calavi	1	5	20	2		1	2		29
Sô-Ava	1	1	4			1		7	
Kétou	1	2	4			1		3	1
Pobè	1	2	4			1	8		
Sakété	1	2	4			1	8		
Ifanggni	1	2	4			1	8		
Adja-Ouéré	1	2	4			1	1		8
Porto-Novo	1	5	20	2		1	2	1	29
Sèmè-kpodji	1	2	4		-	1	3		8
Avrankou	1	2	4		-	1			8
Adjara	1	2	4		-	1			8
TOTAL	12	32	96	8	6	12	12		

Source : enquête, OCS 2014

I. 3-3.3.4 Organisation de la collecte

I. 3-3.3.4.1 Durée de la collecte

La phase de collecte constitue la phase la plus approfondie de l'étude. C'est ici que les agents de collecte ont été déployés sur le terrain. Le personnel de collecte a été constitué selon les hypothèses. La collecte a durée 5 jours de travail.

Avec ces hypothèses, un agent enquêteur a parcouru environ 8 unités statistiques sur les 5 jours de collecte effective. Pour atteindre les 166 acteurs enquêtés, l'OCS a déployés 12 agents enquêteurs. Pour le contrôle de la qualité de collecte et les interviews qualitatives dans les 12 villes concernées par l'étude, 3 agents contrôleurs ont été utilisés. Tous ces agents ont travaillé sous la direction des superviseurs.

Par ailleurs, avant la phase de terrain, les agents enquêteurs ont été recrutés et formés par l'OCS pendant deux jours à Cotonou.

I. 3-3.3.4.2 La formation des agents enquêteurs et contrôleurs

Une formation a été faite afin d'initier ou de ré-initier les agents de terrain à la méthodologie de collecte de données ; ils ont pris connaissance des différents outils et ces outils ont été passés en revue pour harmoniser les compréhensions. Cette formation a consisté d'une part, en des exposés théoriques d'enregistrement des informations et d'autre part en des exercices pratiques sur le remplissage des questionnaires. La formation a été assurée en français. Elle a permis aux enquêteurs d'appréhender la définition de différents concepts, les objectifs de l'étude et de se familiariser aux outils de collecte des données. Pour leur permettre de mieux maîtriser les outils, la formation a été participative.

une formation d'un jour est faite à tous les enquêteurs aussi bien pour l'enquête auprès des acteurs du sous-secteur commercialisation des produits pétroliers que pour les interviews qualitatives, et également un jour de pré-test pour tester les outils sur le terrain.

I. 3-3.3.4.3 La phase de terrain et mise en œuvre opérationnelle

Après la formation, les agents enquêteurs et contrôleurs ont été commis à la collecte des données sur la base du questionnaire, des guides d'entretien. La phase de collecte de données a durée 5 jours.

Un dépouillement des questionnaires a été fait. Ce travail a consisté en affectation d'un identifiant à chaque questionnaire et à parcourir toutes les questions ouvertes en vue de leur fermeture, c'est-à-dire à traduire en code numérique les choix non prévu dans le questionnaire. A l'issue de ce dépouillement une grille de codification des questionnaires a été mise en place.

I. 3-3.3.4.4 Opération de saisie des données

Des contrôles de saisie ont été définis dans le programme de saisie afin de limiter les erreurs de saisie.

❖ Saisie des données

Les opérateurs de saisie ont été formés à l'utilisation du masque de saisie. Cette phase a nécessité donc le recrutement de 05 opérateurs de saisie afin de boucler sur 04 jours de saisie.

Les différents entretiens réalisés ont été transcrits également par les contrôleurs et saisie avec l'aide d'un nombre donné d'opérateurs de saisie sous la supervision du sociologue.

CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE AU BENIN

Accélérer le développement socio-économique demeure l'un des objectifs des différents programmes et projets initiés par le Gouvernement du Bénin et les autres acteurs de développement. Assurer le bien-être des populations par les services sociaux de base demeure une préoccupation nationale partagée à la fois dans le domaine économique et le domaine social. Dans ce chapitre il sera question d'analyser les performances réalisées par le Bénin sur les plans économique et social.

II.1 Evolution de la situation économique

II.1.1 les différents secteurs d'activités

II.1.1.1 Secteur Primaire (Agriculture)

Le secteur primaire (agriculture, élevage ; pêche et forêt) occupe une place importante dans l'économie béninoise. Il représente 37,86% du PIB (Produit Intérieur Brut) sur la période 2003-2013 (TaBEN/DGAE MEF 2013). L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale, car elle représente à elle seule en moyenne 27,65% du PIB sur la période 2003-2013 contre respectivement 5,74% et 4,47% pour les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche et forêt (TaBEN/DGAE MEF 2013). Le secteur agricole emploie près de 60 % de la population active. A ce titre, joue un rôle capital dans le développement économique et social.



Figure 1: Evolution de la part du secteur primaire dans le PIB

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

Ce secteur qui représente environ 36 % du PIB tarde à se moderniser et à se diversifier pour permettre un accroissement significatif des revenus pour les 60 % de la population active qui y sont employés. Le secteur demeure confronté à divers problèmes, dont la dépendance vis-à-vis des aléas climatiques, le manque d'infrastructures de maîtrise d'eau et de désenclavement des zones de production, et les problèmes d'organisation dans la filière de coton qui domine le secteur. Toutefois ces trois dernières années ont été marquées par une reprise dans le secteur grâce à la fourniture d'intrants spécifiques pour la production vivrière, à l'aménagement et la mise en valeur des vallées, l'assainissement de la filière coton et l'amélioration des conditions de stockage et de la mécanisation agricole.

II.1.1.2 Secteur Secondaire

Le secteur secondaire béninois n'occupe que 10% de la population active. Ce secteur qui regroupe les industries extractives, manufacturières, l'énergie et les BTP (Bâtiments travaux Publics) a contribué à 14,02% de la création de la richesse nationale. Sa plus forte contribution au PIB sur la période 2003-2013 s'est inscrite à 14,82% en 2003 et sa plus faible contribution au PIB est constatée en 2008, année de la crise économique et financière. La reprise notée de 2009 à 2010 n'a pas pu se poursuivre car depuis 2010 jusqu'en 2013 une chute a été remarquée.

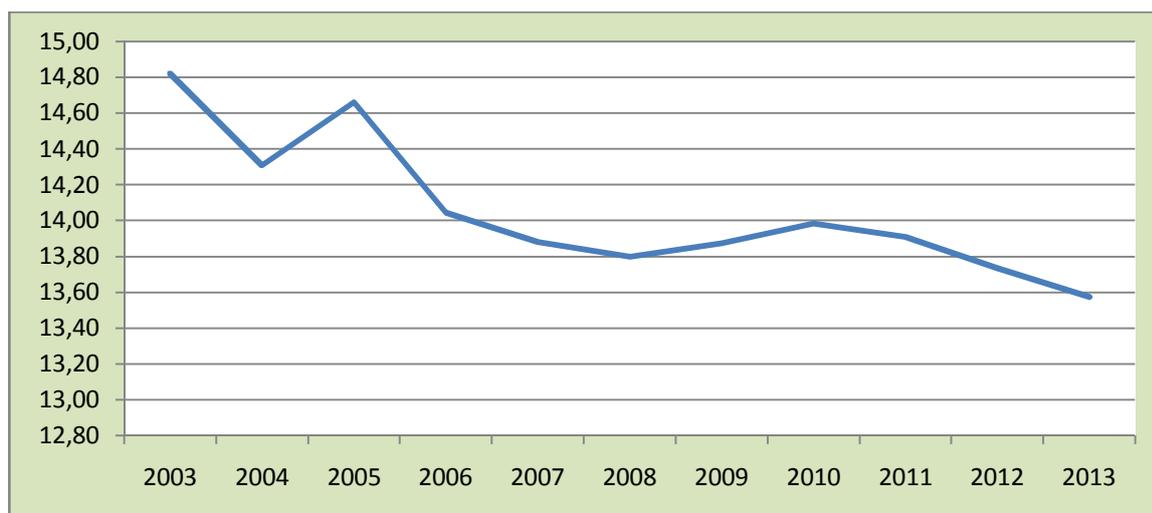


Figure 2 : Evolution de la part du secteur secondaire dans le PIB

Source : TaBEN, DGAE/MEF, 2013

Ce secteur demeure embryonnaire et dominé par les unités de transformation artisanale de produits agricoles. Il est confronté à un certain nombre de problèmes liés entre autres : à son environnement institutionnel ,juridique, judiciaire et réglementaire , à sa compétitivité, à son environnement sous régional , aux infrastructures aux coupures d'électricités très fréquentes .

Il faudrait que le Gouvernement apporte des solutions à ces problèmes ce qui permettraient une augmentation de la richesse dans notre pays

II.1.1.3 Secteur Tertiaire

Employant 40 % de la population active, le secteur tertiaire ne génère pas assez de valeur ajoutée, étant dominé par le commerce et les activités de réexportation vers le Nigeria et les pays limitrophes. De façon générale, sa contribution au PIB s'est accrue significativement en passant de 31 % en 2003 à 31,78% en 2008 et de 31.39% en 2011 à 31.46 en 2012 et 2013. Au cours de ces deux dernières années, le secteur tertiaire est resté stationnaire.

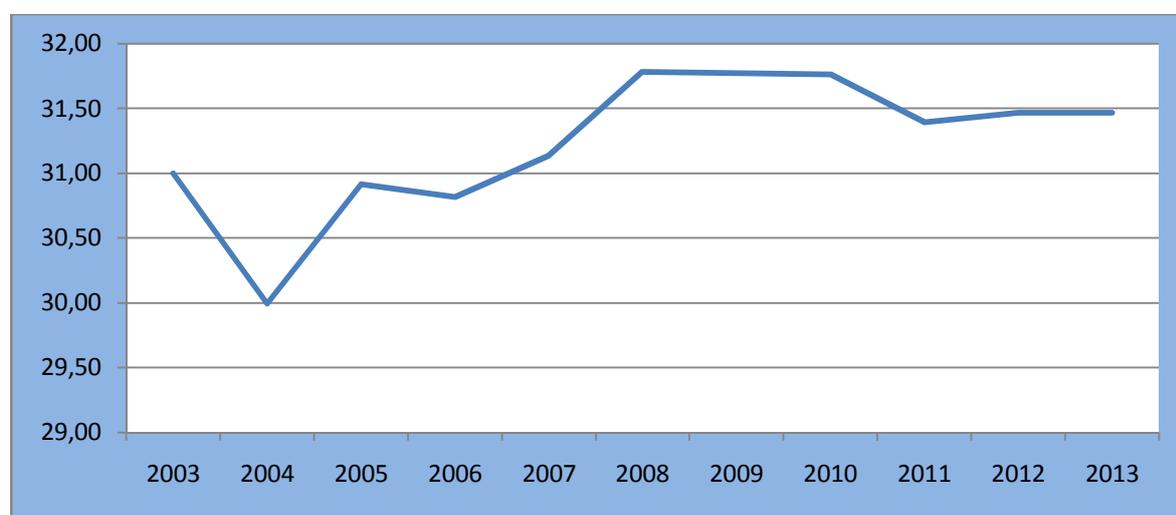


Figure 3 : Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB

Source : TaBEN, DGAE/MEF, 2013

Cependant, ce secteur a connu un choc suite aux répercussions de la crise financière et économique mondiale de 2008 sur les activités d'exportation et de réexportation ainsi que sur les recettes portuaires. Cette situation a fait baisser la contribution de ce secteur à la formation du PIB de 2009 à 2011.

II.1.2. Evolution du taux de Croissance Economique de 2003 à 2013

La croissance économique, amorcée depuis 2006 à la faveur d'une bonne campagne agricole et des réformes structurelles (modernisation du port, mécanisation agricole, assainissement des finances publiques), a connu un ralentissement en 2009 et 2010 elle est passé de 2.7% en 2009 à 2.6% en 2010. Ce ralentissement est intervenu à la suite de divers chocs parmi lesquels on peut citer, la crise financière mondiale de 2008, les inondations de 2010, ainsi que le mauvais rendement de la filière coton. La relance de l'agriculture après les inondations, la remise en état des infrastructures et l'investissement effectué par l'Etat dans l'agriculture en particulier le coton ; ont contribué à redresser le taux de croissance économique depuis 2011 jusqu'à 2013 (5.6%)

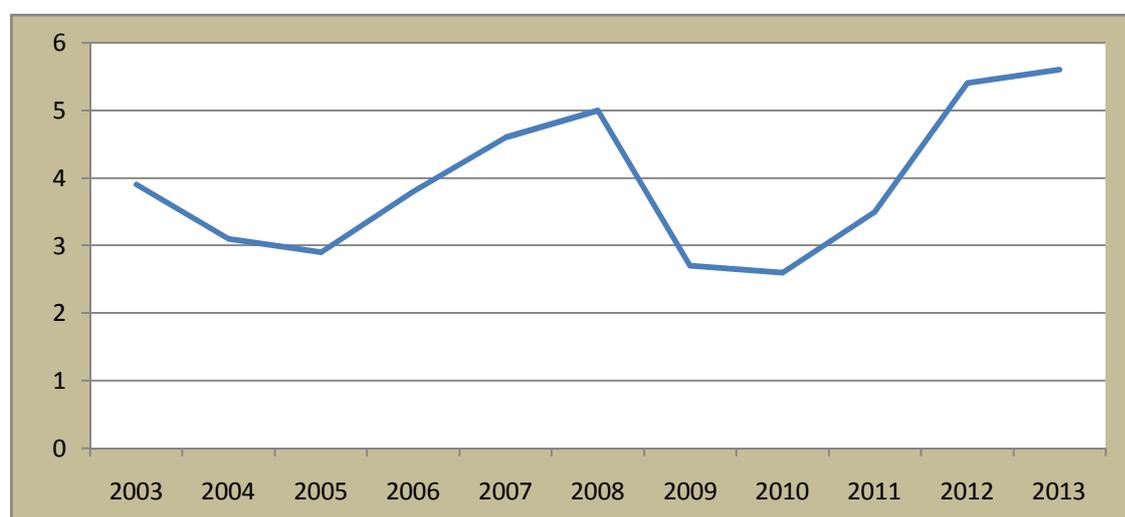


Figure 4 : Evolution du taux de croissance du PIB

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

II.1.3. Commerce extérieur et balance des paiements

La balance commerciale et celle des services du Bénin sont structurellement déficitaires. Le déficit de la balance commerciale est plus accentué que celui de la balance des services. Il est passé de 161,5 milliards de francs CFA en 2003 à 649,6 milliards de francs CFA en 2013. Le déficit de la balance des services quant à lui est passé de 69,6 milliards en 2003 à 119.6 milliards en 2013. Ces résultats montrent que le Bénin est fortement dépendant de l'extérieur et dispose d'une capacité de production de biens et services très faible.

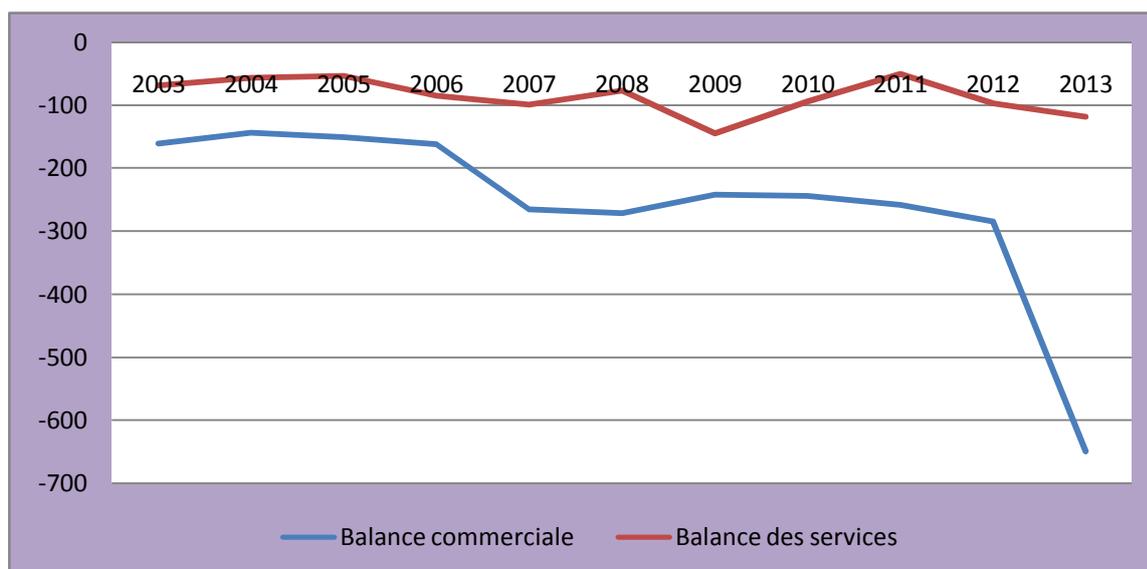


Figure 5 : Evolution de la balance commerciale et des services de 2003 à 2013

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

II.1.4. Finances publiques et dette publique

L'encours de la dette extérieure est passé de 40,3 % du PIB en 2003 à 20,34% en 2013.

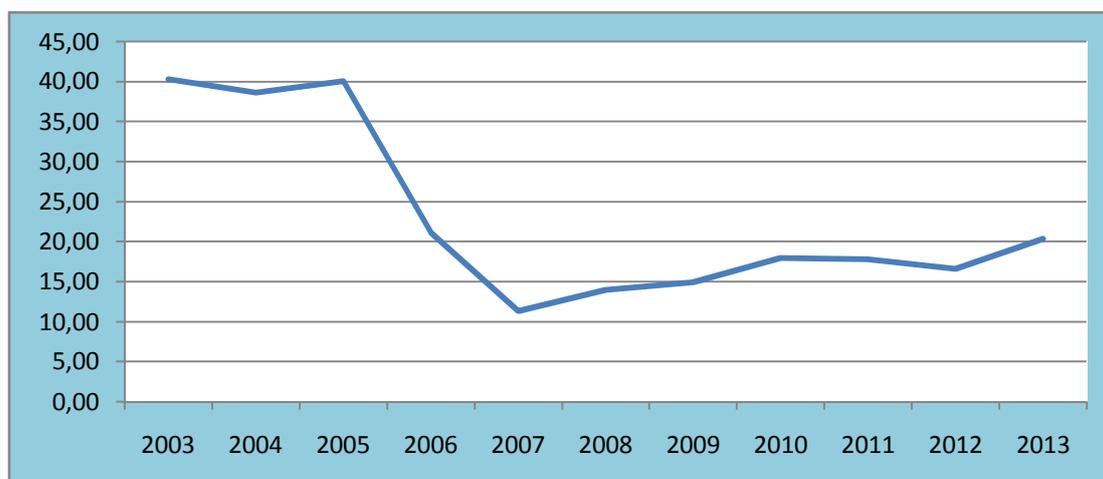


Figure 6 : Evolution du ratio encours de la dette/PIB

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

L'analyse de la viabilité de la dette actualisée depuis 2011 indique que le risque de surendettement du pays est faible. Cette situation s'explique par le fait que le Bénin bénéficie depuis 2003 de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) et depuis 2006 de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Mais on constate une augmentation à partir de 2013.

II.1.5. Situation monétaire

Sur la période de 2003-2013 les avoirs monétaires ayant induit l'augmentation de la masse monétaire soutiennent la situation monétaire sur cette période. Cette augmentation résulte d'une consolidation des avoirs extérieurs nets et de crédits plus importants au gouvernement et au secteur privé. Les crédits fournis à l'économie entre 2003 et 2008 sont restés inférieurs aux avoirs extérieurs du pays. Une hausse plus accentuée des crédits à l'économie a été enregistrée à partir de 2009, en rapport avec les créances bancaires contractées par les entreprises d'importation de produits pétroliers et alimentaires, ainsi que par les entreprises de BTP (Bâtiment et Travaux Publics), dans le cadre de l'exécution de projets d'investissements publics.

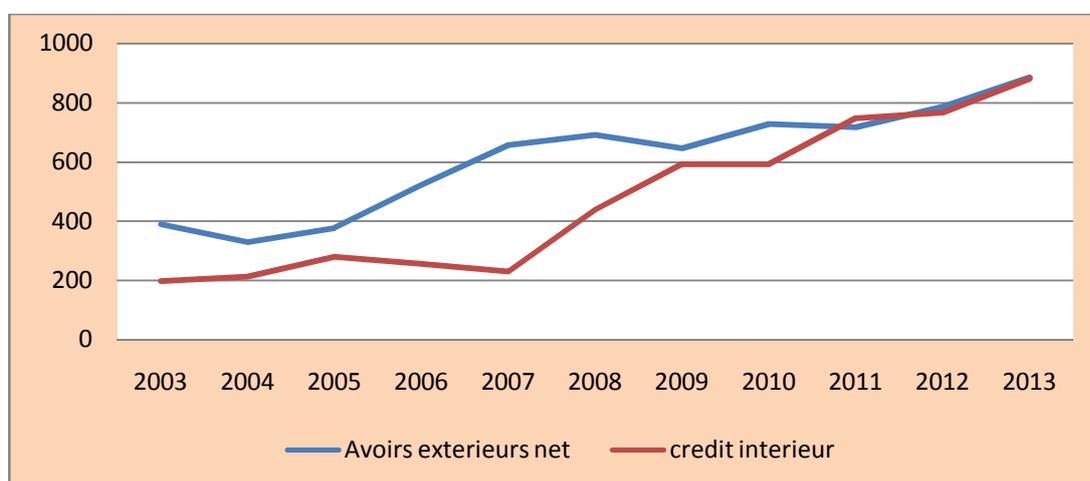


Figure 7 : Evolution des avoirs extérieurs nets et du crédit à l'économie

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

II.1.6. Taux d'inflation

Au cours de ces dernières années le taux d'inflation a connu une évolution erratique comme l'indique la figure ci-dessous. Ce taux est resté inférieur à la norme communautaire de 3% sauf pour les années 2005, 2006, 2008 et 2012.

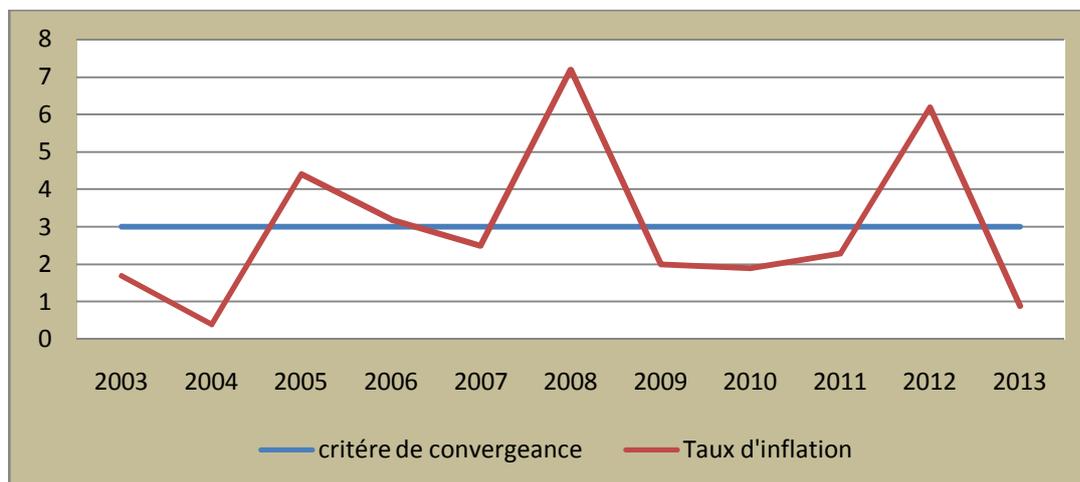


Figure 8 : Evolution du taux d'inflation

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2013

La forte hausse des prix enregistrée en 2008 (7.2%), est due à la crise alimentaire mondiale. Les mesures prises par le gouvernement pour stabiliser les prix des produits énergétiques et des denrées importées ont ramené le taux d'inflation à la baisse en 2009 et 2010. Une progression importante des prix a été toute fois enregistrée au début de 2012 (taux supérieur à 3%), à la suite de la suppression partielle des subventions du prix du carburant au Nigeria.

II.2 Profil Social : éducation, santé, eau potable et environnement

L'analyse des performances des secteurs clés tels que, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'environnement nous permettra de mieux apprécier le profil social national.

II.2.1 Education

Plusieurs reformes ont été opérées par le gouvernement dans le secteur de l'éducation. Au nombre de ces reformes nous avons le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education. L'année 2013 a été marquée par le démarrage du PDDSE actualisé et la

consolidation des avancées enregistrées au niveau de tous les ordres d'enseignement ainsi qu'au niveau de l'alphabétisation.

- Enseignements Maternel et Primaire

Les actions menées ont permis d'obtenir des résultats positifs en termes d'accès à tous les niveaux d'enseignement et d'équité au primaire.

Au niveau de l'enseignement maternel une amélioration du niveau de préscolarisation conformément aux objectifs du PDDSE a été enregistrée. Le taux brut de préscolarisation est passé de 11,9% en 2012 à 12% en 2013 contre une cible de 12,5%.

En ce qui concerne l'enseignement primaire il a été enregistré une progression du taux brut de scolarisation et du taux de qualification des enseignants dans le primaire. Pour le taux brut de scolarisation elle est passée de 119,72% en 2012 à 121,13% en 2013 pour un objectif de 107,7% au niveau national et pour les filles de 116,78% en 2012 à 118,7% en 2013. Et pour ce qui est du taux de qualification des enseignants dans le public elle s'établit à 75,3% en 2012 contre 83,7% en 2013.

Au niveau de l'efficacité interne la tendance haussière observée depuis 2012 s'est poursuivie en 2013, le taux d'achèvement du primaire est passé de 71,44% en 2012 à 76,8% en 2013 pour un objectif de 76%.

En revanche, un des effets secondaires de la scolarisation est la dégradation de l'écart entre les Ratio Elèves-Maitres (REM) dans les départements. Donc il faudrait une prise en charge plus importante des questions relatives à l'allocation rationnelle et équitable des enseignants dans les départements du Bénin.

- Enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle.

Concernant l'enseignement secondaire et la formation technique, elle s'est traduite par une amélioration de l'inscription des filles au premier cycle du secondaire (42,18% en 2013 contre 40,29% en 2012). Ce résultat obtenu est dû à la décision d'exonérer les filles des classes de 6^{ème} et 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} des frais de scolarité de tous les départements du Bénin.

Pour ce qui est de la proportion de filles inscrites à l'enseignement technique elle s'établit à 25% en 2013 contre 27% en 2012, malgré l'exonération au tiers des frais de scolarité appliquée en science et techniques industrielles.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, malgré la mise en œuvre d'un plan spécial de recrutement de 100 enseignants-chercheurs par an. Une dégradation du ratio étudiant/enseignant (84% en 2013 contre 71% en 2012) a été observée.

- Alphabétisation

Le nombre de personnes alphabétisées, est ressorti en baisse à 24565 contre 35211

II.2.2-Santé

Dans le domaine de la santé, des réformes ont été aussi engagées. Les principales actions menées ont visé l'amélioration de l'état de santé de la population. Elles se sont concrétisées par le renforcement de la lutte contre les maladies prioritaires et la promotion de la santé, l'offre de services et la qualité des soins de santé. Ces différentes actions ont permis d'améliorer les indicateurs du secteur. Ainsi, s'agissant des accouchements assistés par le personnel médical ou paramédical 366.030 femmes ont été observées en 2013 contre 361.994 femmes en 2012. Pour la gratuité de la césarienne, l'Agence Nationale de la Gestion de la Gratuité de la Césarienne a enregistré au titre de l'année 2013 la prise en charge de 26.451 cas.

Les indicateurs clés tels que le taux de fréquentation des centres de santé par la population et par les enfants de 0 à 5ans sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : Evolution des indicateurs de l'offre de service et de la qualité des soins

Indicateurs	2012	2013
Taux de fréquentation des services de santé (%)	51,40%	52,7%
Taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans (%)	90,65%	94,3%

Source : DPP/MS

Le taux de fréquentation des services de santé par la population s'est établi en 2013 à 52,7% contre 51,40 en 2012 soit une augmentation de 1,3%. Le taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans est passé de 90,65% en 2012 à 94,3% en 2013, soit une augmentation de 3,65%.

Il convient de souligner que les augmentations observées sont dues aux actions menées par le gouvernement.

II.2.3 Accès équitable et durable à l'eau potable

Dans ce domaine, la situation au niveau national est marquée par une constante évolution.

Selon les résultats de l'EMICOV 2010, la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée est passée de 50% en 1990 à 75,7% en 2010 au cours de la période allant de 1990 à 2010. Ces chiffres cachent des disparités. En effet d'après les résultats d'EMICOV 2010, 80,0% des femmes ont accès à une source améliorée d'eau potable contre 77,1% pour les hommes. Cette tendance est beaucoup plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est à signaler que la corvée d'eau particulièrement éprouvante incombe systématiquement aux femmes et aux filles.

Cette tendance nationale de progression du taux d'accès à l'eau potable est comparable en milieu rural et en milieu urbain avec des disparités prononcées entre départements et à l'intérieur de ces derniers.

En milieu rural, et à titre illustratif, les départements du Zou, de l'Atlantique et de la Donga affichent des taux d'accès très inférieurs à la moyenne nationale de 69,3% en milieu rural, soit respectivement : 57,0% ; 58,8% et 60,2%.

Le milieu urbain n'échappe pas à cette situation. Pour preuve, dans les départements de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora, les milieux urbains ont des taux d'accès respectivement de 56,5%, 69,4% et 69,5% largement en deçà de la moyenne nationale urbaine de 85,4%.

Il importe de signaler que les taux d'accès à l'eau potable des communes reflètent ces mêmes réalités qui nécessiteraient d'être prises en compte pour davantage d'équité. Malheureusement, le niveau de désagrégation des données EMICOV 2010 est communal, et donc sans détails de la situation au niveau des arrondissements pour une meilleure identification des zones ciblent des interventions à réaliser.

Malgré ces performances en termes de niveau d'équipement du secteur de l'eau, une étude sur les programmes d'eau et d'assainissement au Bénin, menée conjointement par l'Allemagne et les Pays Bas (IOB, 2011), a révélé que sur les cinq dernières années, l'accroissement du nombre de points d'eau au Bénin n'a pas eu d'impact significatif sur l'amélioration de la santé publique. Sur trois nouveaux villages équipés de point d'eau, un

seul a bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur les mesures d'hygiène. Les cas de diarrhées et vomissements n'ont diminué que dans les villages où les pratiques hygiéniques de l'eau ont été adoptées. Cette étude conclut à un risque d'effets "éphémères" des programmes d'approvisionnement en eau au Bénin.

II.2.4 Accès à l'assainissement de base

Dans le domaine de l'hygiène et à l'assainissement de base, des progrès ont été aussi réalisés. En effet, la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée est passée de 11,0% en 1990 à 30,0% en 2001 à 44,4% en 2010 puis à 46,5% en 2011 avec une forte disparité entre les milieux urbain (73 % d'accès en moyenne) et rural (23 % d'accès en moyenne).

Les départements les plus déficitaires par rapport à la moyenne nationale sont l'Atacora (21%), la Donga (23%), les Collines (30%), le Couffo (29%), le Borgou (35%), et le Mono (32%). Bien qu'appréciable, cette progression si elle est maintenue, n'augure nullement de l'atteinte des OMD. Par ailleurs, selon EMICoV (2009), les femmes ont plus tendance à se doter et à utiliser les installations sanitaires que les hommes.

La question de la déliquescence des pratiques d'hygiène aux niveaux individuel et collectif demeure de plus en plus préoccupante. En témoigne la lente progression du taux moyen de lavage des mains aux moments critiques qui est passé de 4% (EDS, 2006) à 12 % (EDS, 2011) avec une forte disparité entre les départements. En ce qui concerne les mères et les gardiennes d'enfants, ce taux est de 1% dans Atacora contre 49% dans le Mono). Il est donc important d'en tenir compte dans la mise en place des programmes.

Après analyse et au regard du caractère vital de l'eau potable et de l'assainissement, le Gouvernement du Bénin a fait le pari d'atteindre prioritairement l'OMD 7 à travers sa cible C.

II.2.5 Environnement

Le droit à un environnement sain est un des droits de l'Homme auquel la République du Bénin a souscrit. Cette préoccupation a été prise en compte dans la Constitution du Bénin qui stipule que «Toute personne a droit à un Environnement sain, satisfaisant et durable et a le droit de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'Environnement».

Ainsi chaque année, des actions sont menées dans le but de gérer rationnellement et durablement l'environnement.

En 2011, la proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets est de 33,7% contre 32% en 2010 et un objectif de 35%. La prise de conscience sur la nécessité de bien gérer les déchets et les dangers que représente une mauvaise gestion de ces derniers, s'est renforcée sans atteindre les prévisions, compte tenu de la réticence, le manque de civisme de certaines populations, le rapport à l'espace public et le recours à la facilité qui génère la création des dépotoirs sauvages.

La superficie reboisée dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles a chuté à 4 096,2 ha en 2011 contre 6 545,7 ha en 2010 alors que la cible est de 6873 ha. Cette contreperformance est due à des difficultés liées à l'adoption de la méthode de reboisement en plein au lieu de l'enrichissement qui réduit considérablement les espaces, en l'absence de main d'œuvre locale et à l'insuffisance d'entretien des plants mis en terre par défaut de moyens financiers. Les coupes sombres qui ont été faites pendant plusieurs années ont détruit de vastes massifs forestiers qui vont nécessiter de très grands efforts de reboisement et des années d'attentes avant de retrouver un couvert végétal satisfaisant.

CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DU SECTEUR PETROLIER AU BENIN

Dans ce chapitre il sera question de présenter le secteur pétrolier et comment il évolue au Bénin.

III.1 Description du secteur pétrolier

L'énergie en général et les hydrocarbures en particulier occupent une importante place dans le développement de toute nation. Ainsi, les produits pétroliers à savoir: l'essence, le pétrole lampant et le gas-oil font aujourd'hui partie des produits de consommation de première nécessité. Par conséquent, ils doivent être disponibles en permanence pour le besoin des consommateurs. Toutefois, cette disponibilité reste subordonnée à une bonne politique de distribution, et c'est justement à ce niveau que le Bénin connaît de sérieuses difficultés.

En effet, la poussée démographique, l'essor des activités économiques, le développement de l'industrie et du transport font accroître continuellement la demande en produits pétroliers. Du coup, le monopole concédé par l'Etat béninois à la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) a montré ses limites, en même temps que se sont révélées l'inadéquation entre l'offre et la demande de ces produits et l'obligation d'ouvrir le secteur à d'autres opérateurs.

III.1.1 les caractéristiques du secteur pétrolier au Bénin

La commercialisation des produits pétroliers est essentiellement animée par deux types d'acteurs qui assurent l'approvisionnement sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit des acteurs du secteur informel et ceux du secteur formel représentés ici par les stations-service, lesquelles sont approvisionnées par plusieurs sociétés importatrices d'hydrocarbures. Donc, nous sommes en présence de deux marchés distincts qui offrent le même produit, mais de qualité différente.

III.1.2 Secteur formel

III.1.2.1 Cadre juridique et législatif

Au Bénin, les activités d'approvisionnement, de stockage, de transport et de vente des produits pétroliers raffinés et de leurs dérivés, sont régies par les textes suivants :

- L'ordonnance n° 74-70 du 4 décembre 1974 instituant au profit de l'Etat le monopole de l'approvisionnement, du stockage, du transport et de la vente des produits pétroliers et de leurs dérivés ;
- Le décret n° 93-35 du 24 février 1993, portant modalités d'importation et de distribution des produits pétroliers raffinés et de leurs dérivés en République du Bénin ;
- L'arrêté n° 136/MCT/MF/MEMH/MTPT/CAB/IG 2 juin 1993, fixant les conditions d'application du décret n°93-35 du 24 février 1993 ;
- L'arrêté n° 057/MCT/CAB/IG du 23 juin 1994, fixant les conditions d'accès aux installations de stockage de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) et portant autres modalités de mise en œuvre de l'ouverture du secteur des produits pétroliers au Bénin ;
- L'arrêté n° 109/MCT/CAB/IG/SISAC du 23 novembre 1994, portant nomination des membres de la commission technique d'agrément d'importation, de distribution des produits pétroliers et définissant son organisation et son fonctionnement ;
- L'arrêté n° 0110/MCAT/DC/DCE/SRE du 11 septembre 1996 portant fixation du montant du droit d'établissement de la carte d'importateur et de distributeur des produits pétroliers raffinés et de leurs dérivés en République du Bénin.

Normalement pour exercer les activités d'importation et de commercialisation des produits pétroliers et de leurs dérivés, les sociétés privées doivent obtenir un agrément spécial pris par décret en conseil des ministres, mais la remarque faite est qu'aujourd'hui l'activité est exercée sans agrément.

III.1.2.2 Conditions et critères d'obtention de l'agrément

Les entreprises du secteur industriel, de production d'énergie, de garages automobiles et de chantiers routiers, ne peuvent pas bénéficier de l'agrément. Pour obtenir l'agrément spécial, l'entreprise candidate doit :

- Fournir à l'administration tous les renseignements relatifs à sa connaissance de la technique et de l'économie pétrolières, à ses moyens techniques et financiers, ses débouchés et ses conditions d'approvisionnement ;
- Présenter un plan d'approvisionnement à l'approbation du ministre chargé des hydrocarbures.

III.1.2.3 Présentation des compagnies pétrolières installées au Bénin

Au départ dans les années 1974 les grandes firmes qui alimentaient le Bénin avaient leurs sièges à l'extérieur du pays. Et, pour approvisionner le Bénin en produits pétroliers, ils plaçaient un intermédiaire qu'on appelait major du commerce international dans le pays. Cet intermédiaire se chargeait de lancer les commandes des produits puis de les répartir à l'intérieur du pays. Ils se partageaient le marché béninois. Au nombre de ces firmes nous pouvons citer JOHN MALKEN, CFAO, SCAO, FABRE.

Du fait du boom commercial occasionné par la croissance des économies des pays environnants on constate une augmentation de la demande en produits pétroliers. Cette augmentation a entraîné l'entrée sur le marché d'autres grandes sociétés spécialisées dans la distribution des produits pétroliers et qui sont des sociétés américaines et européennes. Au nombre de ces sociétés on peut citer : AGIP (1983), TEXACO (TEXAS Compagny), SHELL (1958), TOTAL, MOBIL OIL, DEEP, B. P. (British Petroleum). La distribution des produits pétroliers se faisait grâce aux points de vente qui portaient l'enseigne de la société propriétaire.

Les restrictions dans l'approvisionnement en hydrocarbure occasionnées par la guerre de kippour en 1973 avait fait que les béninois assistaient de façon régulière à des augmentations de prix des produits pétroliers. Face à cette situation, le Bénin a pris ses responsabilités en prenant par le décret N°74-059 /MTPME/CAB du ministère des travaux public, des mines et de l'énergie dès 1974, la création d'une commission d'approvisionnement du Bénin en produits pétroliers. Cette commission avait pour

objectif d'étudier tous les problèmes liés à l'approvisionnement du pays en hydrocarbures. Après l'étude, l'Etat a pris l'engagement de commencer par importer les produits pétroliers ; d'où la naissance de la SONACOP .Pour assurer la relève multinationale la SONACOP a été créée le 04 décembre 1974 par ordonnance et avait pour objectif, la recherche, la prospection, le forage, l'extraction des huiles minérales de toutes sortes, le stockage, le transport, et la vente des produits pétroliers et leurs dérivés. A travers les stations-services créées un peu partout dans le pays, la SONACOP a gardé le monopole de l'importation des produits pétroliers et de leur distribution aux consommateurs pendant quelques années.

La chute du mur de Berlin après la deuxième guerre mondiale a amené les Etats du monde à instaurer une institution nommée BRETTON WOODS chargée de réguler l'économie internationale. Elle a alors pris des textes et lois qui imposent la libéralisation de l'économie. Après cela le secteur pétrolier fût ouvert à d'autres compagnies privées par le décret N° 95-139 du 03 mai 1995 pris par le gouvernement béninois. La Société Nationale de commercialisation des produits pétroliers (SONACOP) perd le monopole étatique qu'il détenait depuis la seconde moitié des années 70 sur ce sous-secteur. Environ 146 entreprises nationales ou filiales des multinationales ont reçu l'agrément de commercialiser les produits pétroliers. Au nombre de celle-ci, nous pouvons citer : TEXACO, ORYX, TOTAL, SOLEN, ANOR PETROLEUM, SHELL, ARICOCHEM SUPER, PRIDE PETROLEUM ainsi que plusieurs autres qui continuent de s'installer jusqu'à nos jours. Certains de ces opérateurs s'occupent de l'importation et de la réexportation tandis que d'autres ont opté pour l'importation, la réexportation et la distribution.

La compagnie pétrolière TEXACO Bénin encore appelée CHEVRON a commencé ses activités avec la vente des lubrifiants en 1999, mais elle a été créée en 1996 et avait pour objectif, l'importation et la distribution des produits pétroliers ainsi que leurs dérivés. Elle couvre tout le territoire grâce à ses produits lubrifiants avec les cinq (05) stations-services qu'elle disposait à Cotonou et ses environs. Ces lubrifiants sont importés de la Côte d'Ivoire et de la Belgique.

La fixation des prix des produits pétroliers vendus par TEXACO ne se fait pas au hasard, elle se fait en tenant compte du coût d'importation des produits pétroliers. Mais également de la structure des prix imposée par le gouvernement.

La compagnie pétrolière TOTAL Bénin a été créée 1996 avec le commerce de produits pétroliers et de ses dérivés : le carburant encore appelé produit blanc, les produits spéciaux ou produits d'entretien et les lubrifiants.

Elle utilise l'entrepôt de la SONACOP et le dépôt relais de Parakou pour le stockage des produits. Le transport des produits à l'intérieur du pays se fait par des camions citernes normalisés.

La fixation des prix des produits pétroliers vendus par TOTAL sont imposés par le ministère du commerce en tenant compte du prix du baril de pétrole sur le marché international. L'indice du baril de pétrole est appelé le PLATT.

Le gouvernement a transformé la SONACOP en une société anonyme par le décret N° 99-239 du 14 mai 1999 et par la même occasion il a procédé à la cession de 55% de son capital social. Pour importer ses produits la SONACOP fait un appel d'offre public .Le marché est confié à au moins disant. Le transport de ses produits pétroliers vers les villes qui ne dispose pas d'entrepôt (la SONACOP n'a que quatre (04) entrepôt dans quatre villes) se fait par les camions citernes. Les prix des produits pétroliers vendus par la SONACOP sont homologués par une commission interministérielle et l'homologation se fait chaque mois.

Malgré cette démonopolisation, les produits pétroliers continuent d'être rares dans certaines localités du pays. A titre illustratif, la Commune de Pobè ne dispose d'aucun point de vente officielle de produits pétroliers. D'autres arrondissements ne se contentent que d'un seul point de vente pour satisfaire des milliers de consommateurs, malgré la distance parfois très grande qui sépare ces derniers de ce point de vente. C'est le cas des arrondissements de Paouignan et Ouaké pour ne citer que ces deux exemples. Dans des localités frontalières du Nigéria, c'est le secteur informel qui dicte sa loi sur le marché.

Il en ressort alors, que malgré le nombre non moins important des opérateurs exerçant au Bénin, le problème de la couverture de tout le territoire en structures formelles de

distribution des produits pétroliers demeure. En l'absence d'une véritable politique ou stratégie de distribution formelle de la part de nombre de ces compagnies opérant dans le secteur, le développement du secteur informel de distribution des produits inflammables (produits pétroliers) a pris de l'essor.

III-1-3 Secteur informel

III.1.3.1 Définition, Origine et évolution

Le secteur informel n'est pas une spécificité de l'économie béninoise. Il existe aussi bien dans les pays sous-développés que dans les pays développés. En règle générale, le secteur informel est défini comme l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la réglementation juridique, sociale et fiscale, échappant ainsi à toute régulation de l'Etat. C'est également un ensemble d'unités économiques produisant des biens et des services, en vue de créer principalement des emplois et des revenus. Ces unités travaillent à petite échelle avec un faible niveau d'organisation et une faible division du travail. Elles s'appuient généralement sur les relations de parenté et des relations personnelles. Il n'existe donc pas un cadre légal et réglementaire propre au secteur informel au Bénin. Néanmoins, certaines branches d'activités animant le secteur informel ont connu une réglementation. Il s'agit notamment de l'artisanat et de l'agriculture.

Le secteur informel béninois date des relations qui existaient entre le Bénin et le Nigéria bien avant leur colonisation et qui sont basées sur une identité culturelle commune des deux pays et sur des échanges commerciaux.

Ainsi, le renforcement des relations entre ces deux pays a été une réalité suite à la guerre de Biafra et l'enrichissement du Nigeria à travers le boom du pétrole de la période 1973-1979. La commercialisation des produits pétroliers dans le secteur informel, s'inscrit donc dans ce contexte et débute dans les années 1979 avec les Yoruba de la capitale administrative du Bénin de (Porto-Novo) qui avaient leur source d'approvisionnement au Nigéria et n'avaient pas du tout de problème à profiter de leurs activités portuaires. Les activités d'importation du pétrole lampant et de l'essence à Porto-Novo et ses environs se sont intensifiées cinq ans après et aujourd'hui ce commerce illicite s'est propagé sur toute l'étendue du territoire béninoise.

Les acteurs de ces secteurs sont bien organisés. On distingue trois types de vendeurs :

- les grossistes importateurs ayant de gros moyens financiers. Ils fréquentent le marché nigérian et redistribuent les produits en gros ;
- Les semi-grossistes qui achètent auprès des importateurs ou dans les zones de ruptures de charges à la frontière (Porto-Novo, Dantokpa Cotonou, etc.) où au bord des lagunes. Ils vendent le plus souvent par bidon de 25 ou 50 litres aux détaillants ;
- Les détaillants sont des revendeurs qui distribuent directement aux consommateurs que sont les vélomoteurs, les automobilistes et autres (meunier, etc.)

Au sein du groupe des grossistes qui ne regroupe pas beaucoup d'acteurs car c'est une position exigeante du point de vue financier, organisationnelle et matériel ; on distingue deux catégories.

La première catégorie d'importateurs, disposant de gros moyens recrute plusieurs employés qui assurent l'achat, le transport et la distribution des produits à l'intérieur de la ville. Parmi les employés, il y a un premier groupe qui est recruté dans les villages frontaliers du Nigeria ou dans le village d'origine de l'importateur. Ce groupe est constitué essentiellement d'individus ayant la maîtrise du marché nigérian et qui vont s'approvisionner dans les stations-services ou auprès des grossistes nigériens et organisent la contrebande. Ils sont chargés d'acheter et d'acheminer jusqu'aux abords des cours d'eau, lagunes ou mer, les produits pétroliers. Le second groupe récupère les produits venant aux abords des cours d'eau qu'ils convoient par voie d'eau jusqu'à Cotonou.

A ce niveau, le grossiste loue les services d'un chauffeur qui se chargera de livrer à des semi-grossistes les produits destinés à la vente. C'est alors un système de distribution bien organisé où le grossiste dispose déjà d'une clientèle fidèle à qui il livre à crédit ou au comptant les produits pétroliers importés.

La deuxième catégorie d'importateurs grossistes est constituée de ceux qui vont eux-mêmes sur le marché nigérian pour s'approvisionner, sur le terrain de la contrebande et assurent leurs achats auprès des mêmes types de fournisseurs que les premiers. Afin de transporter dans la discrétion possible les bidons, ils les acheminent le plus souvent par voies d'eaux (mer ou lagune) pendant qu'ils rejoignent le Nigeria par voies terrestres. Les

bidons sont récupérés au Nigéria pour le conditionnement des produits achetés afin que ceux-ci puissent être acheminés vers Porto-Novo au bord du Lac gbonhèvié ou Dantokpa à Cotonou. Le transport se fait le plus souvent par des riverains des cours d'eaux recrutés comme employés. Ceux-ci sont des habitués des traversées marines ou lagunaires, ce qui assure la sécurité des transports car il y a parfois des risques de naufrages. Cette dernière catégorie de grossistes importateurs sont souvent assistés d'un employé secrétaire. Celui-ci fait aussi office de responsable en l'absence du propriétaire dans la commercialisation et l'encaissement de l'argent lors de la distribution des produits. Ce sont les employés du grossiste qui acheminent les produits depuis la mer jusqu'aux semi-grossistes ou détaillants. Les deux catégories de grossistes sont les maillons importants de la distribution informelle des produits pétroliers au Bénin.

En ce qui concerne les semi grossistes qui constituent le second maillon de la chaîne de distribution des produits pétroliers. Ils sont ceux qui reçoivent soit à leur lieu de vente soit à leur domicile des bidons d'essence ou de lubrifiants des grossistes. Ils payent directement les employés des grossistes ou obtiennent d'eux des marchandises à crédit. Ces revendeurs ne connaissent que les tracasseries policières au niveau national et ont plus de facilité dans l'acquisition des produits. Les semi-grossistes disposent aussi au niveau de la ville de Cotonou et des localités satellites un réseau de distribution constitué de revendeurs manipulant des stocks très limités de produits. Ceux-ci vendent le plus souvent en détail aux consommateurs finaux.

Après les semi-grossistes nous avons les détaillants. Ceux-ci sont des revendeurs au litre aux consommateurs. Ces vendeurs sont les plus visibles et les plus exposés aux représailles spontanées de la police .Ils sont aussi les plus nombreux et forment les groupes les plus vulnérables et les plus pauvres qui dépendent des semi-grossistes ou grossistes. Ils bénéficient très souvent des crédits fournisseurs au point où ils n'ont pas besoin de capitaux de départ pour vendre le produit. Ils prennent les produits à crédit sans intérêt au prix du marché et s'engagent à payer à échéances le fournisseur. Ils ne sont pas courtiers mais des revendeurs car tous ne bénéficient pas de ce genre de relation avec leurs fournisseurs.

III.1.3.2 Caractéristiques du secteur informel

Le secteur informel est caractérisé par :

- ✓ une inégale distribution entre les branches ;
- ✓ une forte présence des femmes ;
- ✓ un faible niveau d'instruction des acteurs ;
- ✓ une forte prévalence de l'auto emploi ;
- ✓ une contribution substantielle à la croissance et à la formation du PIB;
- ✓ un faible niveau d'exportation ;
- ✓ une faible utilisation des NTIC

III.1.3.3 Conséquences et avantages de la commercialisation des produits pétroliers dans l'informel

Le développement du marché illicite des produits pétroliers a de multiples conséquences sur le tissu social, économique et environnemental du pays. Dans l'acceptation générale, le marché parallèle constitue un phénomène déstructurant de l'économie nationale.

Sur le plan financier, la vente illicite des produits pétroliers, pour une partie de la population béninoise, est perçue comme une activité normale ou salvatrice en ce sens que les prix des produits soit à leur portée. Elle occasionne d'importantes pertes de recettes fiscales à l'Etat et des manques à gagner aux entreprises privées qui évoluent dans ce secteur. Selon le Groupement des Professionnels de l'Industrie et du Pétrole (GPP), les pertes de ressources financières engendrées par le marché parallèle seraient de l'ordre de 80 milliards de francs CFA par an. L'estimation situe ce manque à gagner à environ 125 milliards de francs CFA en 2011, soit l'équivalent de plus de 10 milliards de perte par mois, et environ 45 % de la masse salariale annuelle des agents de la fonction publique. L'essence, qui constitue le premier poste des importations informelles est responsable de plus de 75% des pertes en 2011.

Les conséquences notées sur le plan environnemental sont liées à la pollution atmosphérique et à la provocation des incendies dans les zones de commercialisation. La pollution atmosphérique est caractérisée par l'émission des gaz d'échappement occasionnés par le transport des produits pétroliers et l'évaporation de l'essence dans l'air. Les incendies provoqués par l'essence frelatée sont essentiellement dues à ses conditions

de stockage et d'exposition. Ces incendies causent d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Les maisons peuvent être brûlées lors de ces incendies en laissant ainsi des habitants sans demeures et des orphelins de parents.

Le marché parallèle est aussi source de multiples maladies. La pollution de l'air, qui résulte d'un mauvais conditionnement des produits provoque de multiples maladies respiratoires et cutanées, maux récurrents chez les transporteurs professionnels motocyclistes dits Zémidjan. Cette pollution pourrait également entraîner le saturnisme (intoxication par le plomb), les maladies allergiques et les maladies de la peau. Selon le Ministère en charge de l'environnement, les maladies respiratoires liées notamment à l'inhalation du plomb et du benzène, deux principales composantes toxiques des hydrocarbures, résultent de la pollution de l'air.

Sur le plan social, nous assistons à une déscolarisation des enfants hypothéquant ainsi leur éducation au profit de la commercialisation des produits pétroliers et cela par l'intermédiaire de leurs parents qui sont dépendant des revenus générés par ce commerce. Les enfants se retrouvent donc un peu partout au Bénin devant des étalages d'essence en pleine activité de vente.

Les conditions idoines de vente de ce produit connu pour son caractère extrêmement inflammable n'étant pas réunies, il s'ensuit des cas fréquents d'incendie. En janvier 2009, un accident entre des motos tricycles transportant de l'essence frelatée, survenu en pleine circulation à Cotonou, a provoqué un incendie qui a fait quatre morts, plusieurs blessés graves et des dégâts matériels importants. Le 7 septembre 2009 à Misséréfé, localité située à 45km au nord-est de Cotonou, un trafiquant transportant, en plein jour, huit bidons de 50 litres chacun remplis d'essence de contrebande a été percuté par un automobiliste. Dans sa chute, il a entraîné deux conducteurs de taxi motos. L'explosion des bidons d'essence a provoqué un incendie. Bilan : trois morts calcinés, devant des populations environnantes impuissantes et scandalisées.

Cette distribution informelle contribue certes, à la réduction des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'à la résolution de plusieurs autres questions aussi bien d'ordre social qu'économique, mais au regard des dangers publics et d'envergure que représente cette activité pour les citoyens l'Etat a pris des mesures visant à lutter contre ce

phénomène et même à l'éradiquer. Plusieurs mesures allant de l'éradication pure et simple à la proposition de formalisation du secteur ont été prises et mises en œuvre. Il s'agit de la libéralisation du secteur, des actions de déguerpissement des étalages d'essence, des saisies massives de produits pétroliers aux frontières et d'incitation au regroupement d'anciens trafiquants en unités de distribution formelle (construction de mini-station). Mais force est de constater que toutes ces mesures ont échoué confortant les acteurs dans leur position.

Le marché parallèle est aussi source d'importants avantages économiques dont trois sont importants à souligner.

La première porte sur l'emploi. Le secteur informel est un secteur qui crée beaucoup d'emplois dans le pays. En 2011 il a occupé environ 50 000 actifs (femmes, hommes et enfants). Il constitue une porte de sortie pour de nombreux jeunes diplômés sans emploi vu le taux de chômage élevé au Bénin.

La seconde porte sur les revenus qu'il procure, non seulement aux trafiquants, mais aussi aux consommateurs qui y tirent de substantiels gains d'opportunité. En effet, les revenus générés par le trafic pour les trafiquants sont considérables. Quant aux consommateurs les gains d'opportunité engrangés par les consommateurs constituent une sorte d'amortisseur des effets de la crise économique et financière qui grève leur pouvoir d'achat. Parfois, le prix de l'essence dans le formel, fait plus du double de celui offert par le marché informel. Cette différence accroît non seulement le pouvoir d'achat des consommateurs mais constitue également une sorte d'investissement injecté dans le tissu économique

La troisième porte sur une fiscalisation rampante à la base. Certaines collectivités locales prélèvent des taxes sur le transit des produits pétroliers sur leur territoire. Ces taxes constituent une source importante de revenus pour ces collectivités. Ils représentent parfois plus de 20% des ressources budgétaires de certaines communes. Enfin le nombre important de distributeurs, environ 1 point de vente informelle par 2 km² pour un nombre restreint d'habitants facilite l'accès aux produits pétroliers. Le commerce informel des produits pétroliers est source d'effets ambivalents sur l'économie nationale. Autant, il est source de nuisances, autant il procure des avantages économiques à une partie de la population, en atténuant l'état de pauvreté dans lequel elle

se serait retrouvée. De même, en dépit des mesures de répression mises en œuvre de par le passé, ce commerce continue de prospérer ; l'Etat se retrouvant impuissant face aux causes structurelles de cette forme de transaction.

III.2 Commercialisation des produits pétroliers au Bénin

La vente des produits pétroliers au Bénin s'effectue sur deux marchés ; un officiel et l'autre parallèle. Quant au marché officiel suite à la démonopolisation de la SONACOP elle a subi une profonde mutation. En dépit de cette libéralisation, les pouvoirs publics continuent d'assurer le fonctionnement normal et équilibré du marché à travers la mise en œuvre et l'adoption d'un mécanisme de fixation des prix. Malgré les efforts des pouvoirs publics, les prix pratiqués par le marché officiel contrastent singulièrement avec ceux offerts par le marché informel. Mais au-delà des questions relatives au prix du marché qui posent d'énormes problèmes, la libéralisation ne s'est pas faite accompagnée d'une stratégie de rénovation, d'augmentation des infrastructures de stockage, et de distribution des produits pétroliers dans le pays. Les infrastructures de stockage et de distribution sont nettement insuffisantes dans le pays vue leur nombre.

En ce qui concerne le marché parallèle, il se développe dans toutes les directions et est très difficile à maîtriser par les pouvoirs publics du point de vue de leur organisation, du nombre d'acteur qui sont dans le domaine, de l'ampleur des ramifications des circuits de commercialisation, que du volume des produits brassés chaque année. Aujourd'hui, la commercialisation des produits pétroliers dans ce marché s'étend la quasi-totalité des hameaux et des quartiers de ville. Les disparités des prix à la consommation des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigéria source essentielle d'approvisionnement des acteurs de ce secteur font développer le marché informel au Bénin. Les différences de politiques économiques et monétaires entre les deux pays sont dues à cette disparité de prix.

Contrairement au Bénin les prix des produits pétroliers pratiqués au Nigéria sont maintenus à un niveau relativement bas. La subvention des prix à la pompe pour un marché de consommation de plus de 150 millions de personnes, constitue une heureuse opportunité pour les voisins du Nigéria. Ce qui attire ces pays voisins vers le Nigeria.

Les difficultés de quadrillage du territoire national en infrastructures adéquates de stockage et de distribution des produits pétroliers constituent aussi un problème.

Pour de nombreux acteurs, les conditions d'accès aux agréments de négociants sont difficiles, d'autant qu'il n'existe pas de mécanismes adaptés (fonds de garantie) pour accompagner les jeunes acteurs qui désirent évoluer dans ce secteur. De même, l'octroi des agréments donnerait lieu à des tracasseries qui dissuaderaient de nombreux postulants.

La vente illicite de l'essence constitue l'une des activités les plus dominantes du secteur informel. La fraude des produits pétroliers constitue le cas le plus significatif des échanges parallèles en raison de son ampleur, du rôle qu'elle joue dans le recyclage du naira circulant hors des frontières de la République Fédérale du Nigeria et des mesures gouvernementales qu'elle suscite. La fuite des produits pétroliers du Nigeria vers le Bénin repose sur la disparité des prix à la pompe entre les deux pays et dans une moindre mesure sur la mauvaise couverture du Bénin par les stations-service officiels. Cette différence de prix a toujours existé entre les deux pays et justifie la forte affluence des commerçants et consommateurs béninois vers la zone frontalière et les Nigériens ont vite compris le profit qu'ils pouvaient tirer de cette situation.

Ainsi, plusieurs centaines de points de vente furent créés le long du cordon frontalier, concentrés autour des principaux axes de circulation. Ils comprennent à la fois les points de vente de fortune, ravitaillés à partir des bidons de 50 litres ou des fûts de 200 litres ou simplement à partir des voitures nigérianes dont les réservoirs sont aménagés pour la fraude. Autour de ces différents centres, des équipes de revendeurs se sont constituées, composées de chômeurs des villes, des femmes, d'écoliers et des jeunes ruraux qui, confrontés aux problèmes de l'instabilité de la production et des prix agricoles, se convertissent en trafiquants de produits pétroliers.

Le nombre de ces trafiquants continue toujours d'être important en raison de la persistance du chômage. Une enquête réalisée en octobre 1992 par le LARES pour le compte du Ministère chargé du Commerce au Bénin a dénombré sur l'ensemble du territoire national environ 14.892 trafiquants dont les activités portent sur près de 211.000 tonnes de produits pétroliers contre seulement 29.688 tonnes pour la SONACOP, soit 87,7% de la consommation nationale. Le placement de ce volume sur le

marché correspondrait à cette époque à un chiffre d'affaires de l'ordre de 23,86 milliards de FCFA dont à peu près 14 milliards de bénéfice.

Une autre enquête réalisée en Septembre 2005 par le même laboratoire confirme l'importance de ce trafic par l'augmentation constante de ses acteurs qui sont allés de 14.892 en 1992 à 41.946 en 2004 avec un volume importé de 244.984.926 litres contre 91.104.581 litres de vente officielle, soit à peu près 70% du besoin national. Cette activité procure à ceux qui s'y adonnent une marge brute mensuelle comprise entre 70 et 170.000FCFA, soit un bénéfice net annuel pour l'ensemble de la filière de l'ordre de 34 milliards FCFA, alors qu'en 1992, ce bénéfice n'était que de 14,86 milliards FCFA. Si on compare cette situation à l'emploi procuré par la fonction publique de l'ordre de 29.400 personnes, cette activité devient un des principaux secteurs de lutte contre le chômage et la pauvreté en dépit des risques qu'elle comporte. Il semble ainsi jouer un rôle important sur le plan socio-économique. Mieux, c'est une activité à laquelle il convient d'accorder une attention du fait que :

- aucun Gouvernement n'est arrivé à éradiquer ce commerce (toutes les luttes menées ont été vaines) ;
- les acteurs sont « organisés » au point où dès qu'ils prennent une décision, elle est sue par tous les acteurs dans les minutes qui suivent ;
- lorsqu'ils décident d'aller en grève, toute l'économie est paralysée, les stations services ne pouvant couvrir les besoins des 80% à peu près qui sont leurs consommateurs ;
- les vrais acteurs de ce commerce illicite sont des hommes politiques ;
- certains ont réussi à se faire élire députés ;
- c'est donc un creuset d'électorat pour les partis politiques.

Le problème qui se pose est celui du mode de fiscalité à adopter, pour que cette activité dont la dynamique s'accroît, puisse permettre à l'Etat de récupérer une partie de fond perdus chaque année. Il doit avoir un autre regard sur cette activité informelle et adopter une attitude autre que celle de la lutte acharnée pour sa suppression.

CHAPITRE 4 : COMMERCIALISATION DE L'ESSENCE DANS LE SECTEUR INFORMEL : ANALYSE ET ENJEUX

IV-1 Les formes de répression antérieures

Le commerce de l'essence dans le secteur informel est un commerce qui rapporte beaucoup de revenus aux acteurs puisqu'ils échappent à la pression fiscale. Il est pourvoyeur d'emploi, sert d'amortissement à la crise à la population et joue un rôle important dans l'économie béninoise.

Mais bien que pourvoyeur d'emplois et de revenus, cette activité occasionne beaucoup de dégâts au nombre desquels on peut citer les dégâts matériels, les pertes en vies humaines créées par les incendies, les maladies, etc.

Face à ces dégâts, le gouvernement béninois a mis en place plusieurs stratégies pour pouvoir éradiquer ce commerce informel. Mais toutes ces stratégies élaborées par l'Etat ont été sur le court terme.

IV-1.1 Les stratégies mis en place par l'Etat pour la suppression du « kpayo »

Les gouvernants depuis toujours ont cherché à supprimer par la force ce commerce mais ils ont rencontré une résistance farouche de la population.

Dans le cadre du projet de micro finance au Bénin, le président Boni Yayi a rencontré le 17 novembre 2012 les femmes.

Suite à cette rencontre, le président a décidé de lutter contre la commercialisation de l'essence de la contrebande au Bénin. Il a donné l'ultimatum d'un mois aux trafiquants de l'essence frelatée communément appelée « kpayo » pour cesser leur activité. Pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement depuis des années, plusieurs moyens ont été utilisés au nombre desquels on peut citer : la répression (la chasse aux vendeurs, le ramassage des bouteilles et bidons, la destruction des points de vente, etc..) et la baisse du prix de l'essence dans les stations agréées ainsi que la construction de mini-stations trottoirs. Mais force est de constater que malgré tous ces moyens mis en œuvre cette activité continue d'être exercée par les acteurs.

Les gouvernants face à cet échec n'ont perdu courage. Plusieurs rencontres avec les acteurs ont été initiés pour trouver une solution mais en vain. L'Etat était obligé encore de recourir à la force, au début de l'année 2014 pour contenir ce commerce mais une fois de plus l'Etat n'a pas puis s'imposé. Il en ressort que la force ne peut pas résoudre le problème de la commercialisation du kpayo qui fait perdre à l'Etat des milliards de FCA.

IV-1.1.1 la répression comme contrôle social

Le contrôle social est l'ensemble des ressources naturelles et symboliques dont dispose une société pour assurer la conformité du comportement de ses membres à un ensemble de règle et de principes prescrits et sanctionnés. Il existe plusieurs forme de contrôle social ; mais nous allons nous appesantir ici sur le formel. Le contrôle social formel est le processus par lequel des groupes sociaux et des institutions spécifiques (justice, police, église, etc.) régulent les activités sociales afin d'assurer le maintien des règles et de prévenir les comportements déviants. Le décret n°95-139 du 03 mai 1995 en son article 1^{er} stipule que l'approvisionnement, le stockage, le transport et la vente des produits pétroliers raffinés et de leurs dérivés relèvent du monopole de l'Etat. C'est ce qui pousse l'Etat béninois à utiliser la répression comme contrôle sociale pour lutter contre la vente du» kpayo» et ceci dans le but de contrôler le marché des produits pétroliers.

Suivant l'ordre de l'Etat, les forces de l'ordre procèdent au déguerpissement des vendeurs par trois méthodes à savoir :

- le ramassage systématique des bidons et des bouteilles d'essence qu'ils ramènent au commissariat sans se soucier de l'état d'âmes des vendeurs ;
- la chasse aux vendeurs : en plus du ramassage des bidons et bouteilles, les vendeurs sont chassés des points de vente. Certains reçoivent parfois des coups de matraque dans la seule intention de les empêcher de se réinstaller. Plusieurs stratégies sont développées ;
- la destruction des points de vente : ici les forces de l'ordre détruisent les points de vente, ce qui entraîne des pertes aux vendeurs.

Outre la répression, l'Etat utilise un autre moyen qu'est la baisse du prix de l'essence dans les stations-service.

IV-1.1.2 La baisse du prix de l'essence dans les stations agréées

L'Etat tout en utilisant la méthode de la répression, a procédé aussi à une subvention de l'essence pour baisser les prix de l'essence dans les stations-services, afin de rendre compétitifs le secteur formel. Vers la fin de l'année 2012, le prix de l'essence est passé de 485 FCFA à 350 CFA le litre dans les stations agréées, tandis que dans l'informel elle se faisait de plus en plus rare et se vendait à partir de 450 CFA ou même plus en fonction de l'endroit où l'on se trouvait puisque le Nigéria a augmenté le prix. A ce prix, presque tous les consommateurs se rendaient dans les stations qui étaient restées jusque-là désertes à cause de la concurrence du secteur informel pour s'approvisionner. La mévente s'installe alors chez les vendeurs du « kpayo » sauf dans les zones où il n'y a pas de station. Cette situation a créé une situation de surenchère dans le secteur informel.

Cette réduction des prix à la station a entraîné le problème de longues files d'attente car les stations existantes étaient peu nombreuses ; donc ne pouvant pas satisfaire à temps les clients.

Mais cette situation n'a duré que quelque temps car, après la décision du gouvernement et suite à la grève de la population du Nigéria, un consensus a été retrouvé et de nouveau le prix de l'essence dans l'informel a baissé et est passé à 325 CFA le litre à Cotonou. Il faut rappeler que les acteurs du secteur informel n'ont aucune contrainte à vendre à ce prix car ne payant pas de charge fiscal et bénéficiant de l'appui de leurs associations dans la lutte.

IV-1.1.3 L'installation de mini-stations trottoirs

Dans le souci de lutter contre l'essence frelatée, depuis des années le gouvernement a mis en place plusieurs stratégies. Après la méthode de subvention du prix de l'essence, il a procédé aussi à l'installation de mini-stations pour le rapprochement de la clientèle. Cette installation a également fragilisé un tant soit peu le secteur informel. Mais cela n'aduré que quelque temps car, suite à la baisse du prix de l'essence dans l'informel (325 CFA) tous les clients ont encore repris le chemin de l'informel. Conséquence, mévente dans les stations. Face à cette situation certains gérants étaient obligés de fermer leur mini-station.

La mévente constitue le problème majeur pour les acteurs du secteur formel. La majorité des acteurs questionnés ont répondu qu'ils ne mènent aucune politique pour couvrir tout le territoire national de station car avec les peu de stations existantes ils n'arrivent pas à

écouler les stocks. Face à ce problème l'Etat a procédé à une autre méthode en pensant à la reconversion des acteurs.

IV-1.1.4 La reconversion

Suite à une rencontre avec le Chef de l'Etat, Il a été demandé aux acteurs du secteur informel de se reconvertir dans d'autres secteurs d'activités génératrices de revenus que l'Etat leur a proposé comme l'agriculture, l'élevage, etc. L'Etat leur a aussi demandé de créer leur propre mini-stations mais fautes de moyens cela n'est pas une réalité jusqu'à nos jours. Les vendeurs de « kpayo» se plaignent, du fait qu'il est trop couteux de créer sa propre station et que pour en arriver là l'Etat doit leur apporter un soutien matériel et financier.

IV-2 Goulots d'étranglement à la mise en œuvre des reformes

IV-2.1 La perception des acteurs face aux stratégies utilisées par l'Etat

Plusieurs avis ont été donnés par les acteurs face aux stratégies utilisées par l'Etat pour la lutte contre le « kpayo».

❖ Vendeurs

La majorité des vendeurs questionnés n'apprécient pas ces moyens. Ils qualifient ces méthodes de mauvaises et non adéquates ; d'autres sont allés jusqu'à dire que cela n'aboutira jamais. L'accent a été mis plus sur la répression exercée par l'Etat sur les vendeurs situés le long des voies car ils sont les plus exposés aux pressions. Ils qualifient ces moyens de criminel car engendrant d'énormes perte au vendeur ; comme un détaillant l'affirme : « ils nous ont ruiné et pour vous dire vrai j'ai dû reprendre l'activité avec des prêt un peu partout ».

Malgré les efforts fournis par l'Etat pour supprimer le commerce illicite de l'essence, les acteurs n'ont pas cessé. Ils reprennent de plus belle l'activité en montrant à l'Etat qu'ils sont également dotés de système de défense. Ces vendeurs se montrent plus déviants face à la réaction de l'Etat qu'est le contrôle social qu'ils jugent de violente, brutale, inhumaine voire criminelle. Sachant bien qu'ils sont dans l'informel, ils persistent toujours dans cette activité pour prouver à l'Etat qu'ils peuvent se défendre. Donc la méthode de force

utilisée par l'Etat ne saurait aboutir à la suppression de la vente illicite de l'essence frelatée car disent-ils : « ce n'est pas la meilleure manière de supprimer l'essence frelaté l'Etat peut réfléchir autrement ». Les acteurs du secteur sont conscients des actes qu'ils posent mais ne sauraient y mettre un terme à cause de ce qui les motive. Les 53,5% des personnes questionnées ont affirmé que les raisons pour lesquelles ils ont choisi la vente du « kpayo» sont le chômage et le gain de beaucoup d'argent. Ils soutiennent même que c'est grâce à cette vente qu'ils arrivent à subvenir à leurs différents besoins et à ceux de leur famille.

Le tableau suivant illustre assez bien cette situation.

Tableau n°3 : Raisons ayant entraîné la vente du « kpayo»

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Etre au chômage	8	18,6	18,6	18,6
Gagner beaucoup d'argent	15	34,9	34,9	53,5
Par héritage	6	14,0	14,0	67,4
Valide Sans formation	6	14,0	14,0	81,4
A cause du capital	4	9,3	9,3	90,7
Autres à préciser	3	7,0	7,0	97,7
Pas de réponse	1	2,3	2,3	100,0
Total	43	100,0	100,0	

Source : enquête, OCS 2014

L'un d'eux a affirmé : « J'ai pu construire une maison grâce au « kpayo» et mes enfants sont tous dans des écoles privées » et un autre affirme ceci : « On gagne beaucoup d'argent pour assurer nos besoins quotidiens ». L'Etat devrait prendre en compte l'intérêt des vendeurs avant de mettre en place des stratégies car ces vendeurs sont aussi des citoyens béninois qui aspirent à un avenir meilleur tout en travaillant.

Plus de la moitié des vendeurs de « kpayo» affirment avoir d'autres activités connexes génératrices de revenu mais cela ne les empêchent pas de continuer la vente du « kpayo» en ce sens que les bénéfices issus de la vente du « kpayo» sont plus conséquents que ceux

obtenus de la plupart de ces activités. L'Etat doit donc tenir compte de ce facteur très important avant de proposer les réformes pour leur reconversion.

Néanmoins, certains vendeurs approuvent en partie les mesures prises par l'Etat et promettent arrêter la vente du « kpayo» si l'Etat mettait plus de sérieux dans l'application de ses réformes et aussi s'il créait assez de mini-stations pour pallier la pénurie d'essence dans le cas où il n'y aurait plus de vendeurs de « kpayo».

❖ Secteur formel

Des données recueillies sur le terrain, il ressort que les acteurs du secteur formel sont presque unanimes sur la mise en application des réformes élaborées par l'Etat. En effet, ils affirment que les acteurs du secteur informel ne payent pas du tout d'impôts à l'Etat et de surcroît s'accaparent de la majorité des clients. Ils réduisent les prix du litre de l'essence parce qu'ils n'ont pas les mêmes contraintes institutionnelles qu'eux qui sont contraints de payer leurs différentes taxes. Les acteurs du secteur formel souhaitent donc vivement que ces réformes aboutissent. Cela leur permettra d'agrandir leur marge bénéficiaire, de réduire le prix de l'essence, d'éviter les cas d'incendie et de maladies liés à ce commerce. Cependant, certains affirment que la suppression du « kpayo» est une bonne chose mais cela est tout bonnement impossible tant que l'Etat ne s'impose pas et aussi parce la masse de la population qui s'adonne à ce commerce est très importante.

❖ Structures étatiques

Pour les structures étatiques, les politiques élaborées par l'Etat allant dans le sens de la suppression du commerce du « kpayo» ont été inappropriées au contexte national. Selon eux, il n'existe pas une forte volonté politique sur la question, raison pour laquelle les stratégies mise en œuvre ont échoué. Ils pensent que les politiques peuvent et doivent être pensées autrement avant qu'on ne puisse espérer supprimer ce commerce un jour.

❖ Elus locaux

Pour la majorité des élus locaux questionnés, les politiques élaborées dans le cadre de la suppression de la vente du « kpayo» sont mauvaises et inadaptées au contexte socioéconomique béninois. En effet, pour ces derniers, ces politiques n'ont pas marché

simplement parce que les revenus issus de la vente de l'essence frelatée permettent à des milliers de familles de subvenir à leurs besoins quotidiens. Aussi, les alternatives proposées par l'Etat à ces vendeurs ne les satisfont pas parce qu'étant peu rentables à court terme et trop contraignantes.

IV-2.2 Les facteurs ayant empêché l'aboutissement des reformes de l'Etat

Les facteurs ayant empêché les reformes de l'Etat allant dans le sens de la suppression de la vente de l'essence frelatée de fonctionner sont entre autres :

- Une politique inadaptée et inappropriée au contexte socioéconomique du Bénin ;
- Le manque de rigueur dans l'application des différentes réformes ;
- Les activités proposées aux acteurs du secteur informel dans le cadre de leur reconversion sont trop contraignantes pour ces derniers et peu rentables sur le court terme en ce sens que la majorité d'eux avait déjà un train de vie qu'ils ne peuvent pas retrouver en suivant ces reformes ;
- La majorité des consommateurs (plus de 80% des consommateurs questionnés) préfèrent l'achat du « kpayo », parce ce que le « kpayo » est moins cher et toujours disponible. Cela soulève donc le problème du nombre insuffisant des stations-services disponibles et le prix de l'essence très élevé à la station comparativement au prix dans le secteur informel.

Le tableau et le diagramme circulaire suivants permettent d'illustrer cette situation

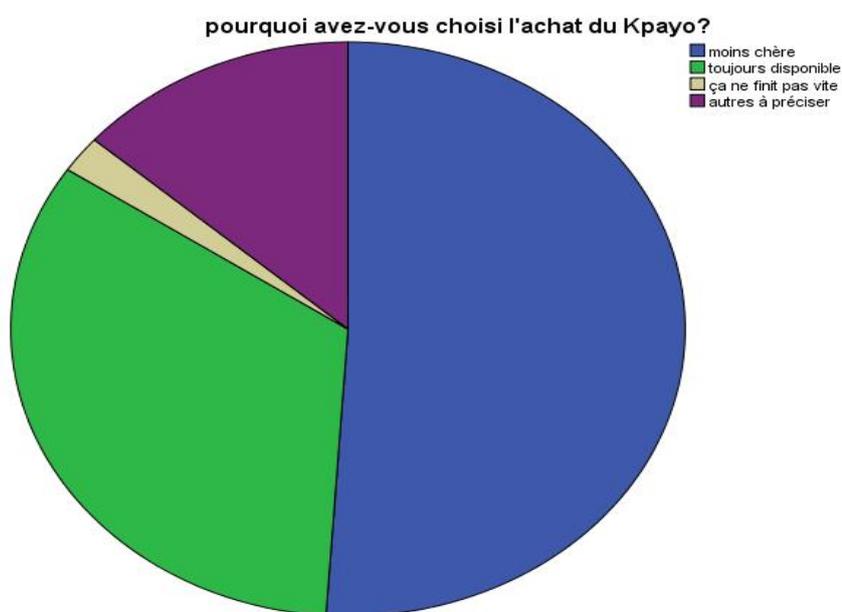
Tableau n°4 : Avis des consommateurs sur l'achat du « kpayo »

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
moins chère	49	50,0	51,0	51,0
toujours disponible	32	32,7	33,3	84,4
ça ne finit pas vite	2	2,0	2,1	86,5
autres à préciser	13	13,3	13,5	100,0
Total	96	98,0	100,0	

Manquante	Système manquant	2	2,0		
	Total	98	100,0		

Source : enquête, OCS 2014

Figure 9 : diagramme représentant l'avis des consommateurs sur l'achat du « kpayo»



Source : enquête, OCS 2014

Cette proximité du « kpayo» et de son prix relativement bas font que les consommateurs le préfèrent sachant bien que la qualité n'est pas la même que l'essence de la station.

Tableau n°5 : Réponse des consommateurs sur la différence existante entre le « kpayo» et l'essence des stations agréées

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide				
oui	58	59,2	59,8	59,8
non	39	39,8	40,2	100,0
Total	97	99,0	100,0	
Manquante				
Système manquant	1	1,0		
Total	98	100,0		

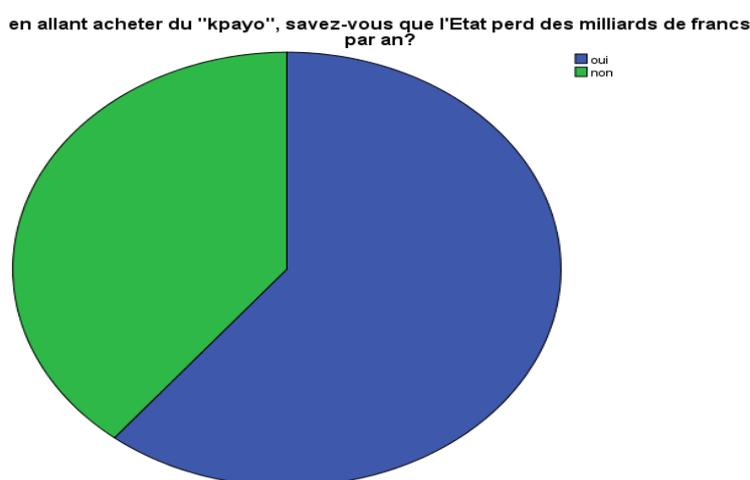
Source : enquête, OCS 2014

L'analyse du tableau 2 révèle que 59,2% des consommateurs savent qu'il existe une différence entre le « kpayo» et l'essence des stations agréées mais cela ne les empêche pas de l'acheter.

Plus de la moitié des consommateurs questionnés savent aussi que le gouvernement perd beaucoup de ressources avec ce commerce mais ils préfèrent malgré tout le « kpayo».

Le graphique 10 donne l'avis des consommateurs sur les pertes que subit l'Etat avec la vente du « kpayo».

Figure 10 : avis des consommateurs sur les pertes que subit l'Etat avec le commerce du « kpayo»



Source : enquête, OCS 2014

Certains consommateurs affirment que l'Etat perd des milliards en ce sens qu'il ne perçoit ni les taxes douanières ni les impôts sur le « kpayo» lorsque ce produit entre dans le pays tandis que d'autres soutiennent que l'Etat ne perd rien puisque les vendeurs de « kpayo» sont aussi des citoyens béninois résidents au Bénin, ils contribuent donc à la vie économique du pays.

Bien qu'ayant connaissance des textes qui interdisent la vente du « kpayo» et sachant qu'ils s'exposent à des risques tels que les incendies, les maladies et autres, ces consommateurs préfèrent malgré tout s'approvisionner en « kpayo» simplement parce que cela leur fait gagner un temps précieux. Le tableau 3 permet de comprendre cette situation :

Tableau n°6 : Réponses des consommateurs sur les risques qu'ils courent en achetant le» kpayo»

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	maladies	15	15,3	27,3	27,3
	incendies	31	31,6	56,4	83,6
	autres à préciser	9	9,2	16,4	100,0
	Total	55	56,1	100,0	

Source : enquête, OCS 2014

Cet état de chose ne change pas même si le prix du» kpayo» dépassait celui des stations agréées compte tenu la non couverture du territoire national de station.

IV-3 les différentes propositions de réforme pour la suppression de la vente du «kpayo»

Les différentes propositions de réforme pour la suppression de la vente de l'essence par quelques acteurs

- Encourager la création et l'installation des stations-service ;
- Rendre disponible le produit (s'assurer de la bonne qualité) à moindre coût ;
- Aider les vendeurs du» kpayo» à créer les mini-stations
- Développer la micro-finance par le recrutement des jeunes diplômés ;
- Réorganiser le secteur informel tout en imposant aux acteurs des taxes et impôts ;
- Filtrer les entrées au niveau de la frontière Nigeria-Bénin ;
- Coopérer avec le Nigeria sur la question ;
- Mener une étude profonde sur la question avant de prendre les décisions ;
- Mettre en place les infrastructures routières pour permettre aux acteurs de disposer de localisation pour construire des mini-stations ;
- Procéder à la sensibilisation de la population sur les dangers, les méfaits du» kpayo» ;
- Doter chaque vendeur d'un moyen de financement ;

- Négocier avec les grossistes pour trouver un terrain d'entente ;
- Aider les vendeurs à créer des associations pour qu'à la fin de chaque mois ils puissent verser une somme dans la caisse de l'état ;
- Créer des emplois pour la reconversion des vendeurs ;
- Encourager le secteur agricole ;
- Alléger les procédures de création des stations afin de permettre aux grossistes et aux privés de construire des stations ;
- Rendre disponible le produit à moindre coût ;
- Interdire l'importation de l'essence dans le pays ;
- Formaliser le secteur informel ;
- Signer un partenariat avec le Nigéria afin de rendre l'essence sensiblement au même prix que dans les stations du Nigéria ;

IV-4 Effets de la suppression de la vente du « kpayo» sur les conditions de vie des populations

De l'analyse des informations recueillies dans le cadre de cette étude, il ressort que deux effets sur la population peuvent se dégager de la suppression du « kpayo» par l'Etat :

IV-4.1 Un effet positif

Si l'Etat prenait en compte les recommandations des acteurs du secteur informel, les politiques menées devraient permettre une vraie reconversion des acteurs dans des activités plus formelles. La conséquence directe est que l'Etat n'observera plus de perte en ce qui concerne les taxes imposables sur l'importation de l'essence et pourra ainsi avoir un contrôle sur le secteur pétrolier national. Les impôts collectés de la vente de l'essence permettront alors à l'Etat de lancer des Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) et ainsi d'embaucher les populations locales pour l'exécution des différents travaux lancés. Cela amènera l'Etat à mettre en place de nouvelles politiques de développement et à créer des projets dans les secteurs vitaux comme l'agriculture, la santé, l'éducation, les transports. Toutes ces choses concourront au développement de chaque citoyens, les vendeurs reconvertis y compris et par ricochet de la nation toute entière.

Les risques d'incendies et les maladies liées à la vente du « kpayo » s'en trouveraient considérablement réduits.

Toutes ces mesures amélioreraient les conditions de vie des populations et donc contribueraient à réduire considérablement la pauvreté.

IV-4.2 Un effet négatif

Si l'Etat ne tenait pas compte des avis des acteurs du secteur informel, les politiques proposées auront un effet néfaste sur ces acteurs et sur la nation toute entière.

En effet, on observerait une recrudescence du vol, des braquages, de la prostitution, de la violence, du banditisme et du chômage. Les vendeurs autrefois capables de subvenir à leurs besoins seront désœuvrés et cela conduirait certains à commettre des délits. La population toute entière vivrait dans un climat d'insécurité totale parce que les cas de braquages vont augmenter. Le taux de chômage va s'accroître parce que plusieurs acteurs parmi ces vendeurs ne pourront réellement se reconvertir comme le souhaiterait l'Etat. Il faut aussi souligner que la déscolarisation et l'augmentation du taux de mortalité seront remarquées parce que ces vendeurs ayant des familles et subvenant à leurs besoins se retrouvent subitement dans l'incapacité d'accomplir cette tâche.

Somme toute, l'économie nationale prendrait un coup et la pauvreté va s'accroître lorsque toutes les dispositions ne sont pas prises.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, il a été constaté que le commerce parallèle de l'essence prend de l'ampleur au Bénin. Il devient de plus en plus indispensable en ce sens qu'il assure des fonctions social et économique essentielles notamment dans l'emploi, la distribution des revenus, la satisfaction des besoins etc. Bien qu'étant source de revenus cette activité peut aussi être la cause de nombreux dégâts tels que les maladies, les incendies. Cette activité crée un grand manque à gagner pour l'Etat en termes de ressources. C'est d'ailleurs ce qui poussa le gouvernement à lutter contre cette activité par tous les moyens possibles. Mais force est de constater que toute les reformes mises en place par le gouvernement se sont avérées inefficaces et ont donc échoué. Quels sont alors les obstacles qui empêchent la réussite des réformes ?

Plusieurs obstacles empêchent les reformes de l'Etat allant dans le cadre de la suppression du « kpayo ». Au nombre de ces obstacle nous pouvons citer l'inadéquation de la politique au contexte socio-économique du Bénin, le manque de stations-service et le prix élevé de l'essence à la station. Il convient de percevoir dans ce chapitre les différents moyens utilisés par l'Etat pour interdire la vente de l'essence frelaté. Ces mesures poussent encore les acteurs à persévérer dans l'activité. Dans le but d'atteindre son objectif, l'Etat doit entre autres créer des mini-stations sur toute l'étendue du territoire national et essayer de réduire l'écart entre le prix de l'essence au niveau des deux secteurs.

Afin d'atteindre ses objectifs l'Etat doit chercher à mettre en place une politique qui prendra en compte l'intérêt des acteurs du secteur de la vente de l'essence « kpayo ». Plusieurs propositions ont été formulées à l'endroit des acteurs du secteur ainsi qu'à l'Etat. Au nombre de ces recommandation on peut citer :

- mettre en place des politiques qui permettrons aux acteurs du formel à occuper rationnellement le territoire de station-service comme dans l'installation des pharmacies ;
- renforcer des capacités des vendeurs appelés pompistes dans l'accueil de la clientèle ;
- instruire le Ministère de l'Economie et Finance à prendre les dispositions

nécessaires pour introduire la loi de finances les taxes à payer tant au niveau de l'importation qu'au niveau des points de vente afin de réduire l'écart entre le prix à la pompe et le prix dans l'informel ;

- transformer les points de vente de l'informel en de mini-stations en installant des cuves destinées à contenir l'essence. Des mini-stations qui permettront aux vendeurs de respirer l'air pure, mais également aux consommateurs de s'approvisionner sans s'exposer aux dangers ;
- formaliser le secteur informel en procédant à un recensement des acteurs du secteur informel ;
- redynamiser le secteur agricole afin de favoriser la reconversion des acteurs du secteur informel ;
- créer des stations –service un peu partout dans le pays et rendre le produit disponible et à moindre coût ;
- amener les vendeurs à prendre toutes les dispositions possibles afin d'éviter les dégâts ;
- sensibiliser les acteurs des risques qu'ils courent eux-mêmes et qu'ils font courir aux autres ;
- encourager les acteurs économiques et tout autres acteurs voulant investir dans ce secteur au Bénin ;
- encourager les grossistes à ouvrir eux-mêmes leur station en facilitant les procédures administratives ;
- faire une évaluation a mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations ;
- créer une unité de suivi de ces recommandations composé des cadres de tous les Ministères impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique ;
- faire de sensibilisation avant la mise en œuvre des politiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLOY E., 1193, « *Méthodologie d'évaluation des projets en économie informelle* » in HELAULT (Georges), M'RABET (Rachid), *L'esprit d'entreprise-Aspects managériaux dans le monde francophone*, (ACTUALITE SCIENTIFIQUE), Ed. AUPELF-UREF-J.L. EUROTEXT, Paris, pp. 323-336

CASSEHOUIN (C. Henri), 1992, *Recensement des activités économiques : ville de Cotonou, Tableaux statistiques*, Cotonou, PEESI-BIT-PNUD-INSAE, 71p.

CASSEHOUIN (C. Henri), 1992, *Recensement des activités économiques : ville de Cotonou, Présentation des résultats*, Cotonou, PEESI-BIT-PNUD-INSAE, 33p.

DOSSOU (Albine), 1995, *Caractéristiques de la gestion des micro-entreprises informelles*, Cotonou, 45p.

LACHAUD (Jean-Pierre), 1986, *Les activités informelles et l'emploi au Bénin : analyse et stratégie de développement*, OIT, Genève, 145p.

IGUE (John O.), 2008, *Le secteur informel au Bénin : état des lieux pour sa meilleure structuration*, LARES, 58p.

OLIHIDE (Omolègbè Nicolas), 2010, *Développement d'un cadre institutionnel adapté à l'intégration du secteur informel au Bénin : cas du commerce illicite des produits pétroliers à Cotonou*, Mémoire de recherche.

		õ ..
Q04a (Si 2 passez à Q05)	Savez-vous que l'exposition de ce produit aux bords des voies constitue un danger pour la population et pour vous-même ?	1-Oui 2-Non /___/
Q04b	Si oui, justifiez votre réponse	õ õ
Q05	Quelle quantité d'essence vendez-vous en moyenne par jour ?	1-Moins de 50L 2- Entre 50 et 100L 3-entre 100 et 200L 4 . entre 200 et 500L 5- plus de 500 L /___/
Q06	A combien est souvent vendu le litre ?	1-Moins de 400F CFA 2-Entre 400F CFA et 500F CFA 3-Plus de 500F CFA /___/
Section 2 : Importance du commerce et reconversion des vendeurs		
Q07	Quelles sont selon vous les avantages du commerce de l'essence frelaté ?	õ õ
Q08a (Si 2 passez à	Avez-vous connaissance des démarches menées par l'État dans le cadre de la reconversion des vendeurs du « kpayo » ?	1-Oui 2-Non /___/

Section 0 : IDENTIFICATION		
QUESTIONS	REPONSES/FILTRES	CODES
DATE DE L'INTERVIEW / ___ / ___ / ___ / 2014		
RESULTAT : 1. Rempli 2. Partiellement rempli 3. Refus		/___/
NOM DE L'AGENT ENQUÊTEUR :		
NOM DU CONTRÔLEUR :		
Niveau d'instruction	8. Pas du tout aller à l'école 9. Etudes primaires 10. 1 ^{er} cycle secondaire 11. 2 ^{ème} cycle secondaire 12. BAC 13. Moins de BAC+3 14. Plus de BAC+3	/___/

Section 1 : Préférences des consommateurs			
N° d'ordre	questions	réponses	codes
Q01	Pourquoi avez-vous choisi l'achat du « kpayo » ?	1-Moins chère 2-Toujours disponible 3-Ça ne finit pas vite 4-Autres à préciser	/___/
Q02	Savez-vous qu'il y a une différence entre le « kpayo » et l'original ?	1-Oui 2-Non	/___/
Q03	Combien de litres d'essence achetez-vous en moyenne par semaine ?	1-moins de 5L 2- entre 5 et 10 litres 3- entre 10 et 30 litres	/___/

		4- plus de 30 litres	
Q04	Même si l'essence vendue au bord des trottoirs est chère, pourquoi préférez-vous cela ?	
Section 2 : Connaissance des effets négatifs du commerce			
Q05a (Si 2 passez à Q06a)	Avez-vous connaissance des textes qui interdisent la vente de l'essence au bord de la voie ?	1-Oui 2-Non	<input type="checkbox"/>
Q05b	Si oui pourquoi continuez vous à vous approvisionnez au bord de la voie ?	
Q06a (Si 2 passez à	Savez-vous que vous courez d'énormes risques en prenant le « kpayo » ?	1-Oui 2-Non	<input type="checkbox"/>

Q07)			
Q06b	Si oui, lesquels ?	1- Maladies 2- Incendies 3- Autres à préciser	/___/
Q07	En allant acheté du « kpayo », savez-vous que l'Etat perd des milliards de francs par an ?	1-Oui 2-Non	/___/
Q08a	Savez-vous que la vente de l'essence dans l'informel freine le développement économique de notre pays ?	1-Oui 2-Non	/___/
Q08b	Justifiez votre réponse	
Section 3 : Suppression du commerce et reconversion des acteurs			
Q09a (Si 2 passez à Q10)	Savez-vous que l'Etat est entrain de mener des démarches pour la reconversion des vendeurs du « kpayo » ?	1-Oui 2-Non	/___/
Q09b	Si oui, lesquelles ?	

		<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Q10	Quel est votre opinion si l'Etat interdisait la vente du « kpayo » ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Q11	Que pensez-vous faire dans l'avenir pour que ce commerce soit banni du territoire béninois ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Q12	Que proposez-vous à l'Etat dans le cadre de ses actions visant à empêcher la vente de l'essence dans le secteur informel ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Q013a	Avez-vous la certitude qu'un jour ce commerce peut être éradiqué du territoire béninois ?	1-Oui	2-Non
Q13b	Justifiez votre réponse	<p>.....</p> <p>.....</p>	

		<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Q14a	<p>Au cas où l'Etat réussirait à interdire ce commerce, pensez-vous que cela peut avoir des conséquences sur la population ?</p>	<p>1-Oui 2-Non</p>	<p>/ /</p>
Q14b	<p>justifiez votre réponse</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

Questionnaire aux structures étatiques

Dans le cadre de cette étude intitulée : Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin : analyse et enjeux, nous avons le plaisir de vous adresser ce questionnaire pour recueillir votre opinion sur cette pratique. Nous vous prions d'être ouvert afin de nous permettre d'atteindre les objectifs de cette étude.

Dans ce cadre, vous êtes invité à fournir des informations dont nous vous garantissons la confidentialité conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE _____ / ____ / ____ / ____ / ____

Section 0 : IDENTIFICATION

QUESTIONS	REponses/FILTRES	CODES
DATE DE L'INTERVIEW / ____ / ____ / ____ / 2014		
RESULTAT : 1. Rempli 2. Partiellement rempli 3. Refus		
NOM DE L'AGENT ENQUÊTEUR :		
NOM DU CONTRÔLEUR :		
Nom de l'institution		
Département	_____	/ ____ /
Commune	_____	/ ____ / ____ /
Arrondissement	_____	/ ____ / ____ // ____ /
Quartier		/ ____ / ____ // ____ / ____ /
Nom et Prénom (s) du répondant		
Contact du répondant (facultatif)	Tél : _____ email : _____	
Quelle est votre fonction dans votre structure ?		

Section 1 : Effets du commerce illicite et maîtrise du secteur formel			
N° d'ordre	questions	réponses	CODES
Q01	Que pensez-vous de la vente illicite d'essence dans notre pays ?	
Q02	Quel effet cela a sur notre économie ?	
Q03a (Si 1 passez à Q04a)	Peut-on avoir une statistique des impôts payés par les vendeurs du formel ?	1-oui 2-non	/___/
Q03b	Si non, pourquoi ?	

	
Section 2 : Suppression du commerce illicite et reconversion des acteurs		
Q04a	Quelles étaient les politiques mises en place par l'Etat pour interdire le commerce informel de l'essence?
Q04b	Que pensez-vous de ces politiques ?
Q04c	Pourquoi ont elles échouées ?
Q05a	Que proposerez-vous à l'Etat pour l'aider à supprimer

	la vente informelle de l'essence ?	
Q05b	Que proposeriez-vous à l'Etat pour la reconversion des vendeurs du « kpayo » ?	
Q06	Croyez –vous qu'on peut un jour éradiquer la vente de l'essence « kpayo »?	1-oui 2-non	/___/
Q07	Justifiez votre réponse	
Q08	Avez-vous des doléances à faire ?	1-oui 2-non	/___/
Q09	Si oui, lesquelles ?	

Questionnaire aux Elus locaux

Dans le cadre de cette étude intitulée : Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin : analyse et enjeux, nous avons le plaisir de vous adresser ce questionnaire pour recueillir votre opinion sur cette pratique. Nous vous prions d'être ouvert afin de nous permettre d'atteindre les objectifs de cette étude.

Dans ce cadre, vous êtes invité à fournir des informations dont nous vous garantissons la confidentialité conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE _____ / ____ / ____ / ____ / ____

Section 0 : IDENTIFICATION

QUESTIONS	REPONSES/FILTRES	CODES
DATE DE L'INTERVIEW / ____ / ____ / ____ / 2014		
RESULTAT : 1. Rempli 2. Partiellement rempli 3. Refus		/ ____ /
NOM DE L'AGENT ENQUÊTEUR :		
NOM DU CONTRÔLEUR :		
Département	_____	/ ____ /
Commune	_____	/ ____ / ____ /
Arrondissement	_____	/ ____ / ____ // ____ /
Quartier	_____	/ ____ / ____ // ____ / ____ /
Nom et Prénom (s) du répondant		
Contact du répondant (facultatif)	Tél : _____ email : _____	
Fonction ou titre du répondant	_____	

Section 1 : Niveau de compréhension de l'activité			
N° d'ordre	questions	réponses	CODES
Q01	Comment est structuré le commerce illicite d'essence dans votre localité ?	1. Grossistes 2. Semi-grossistes 3. Détaillants 4. Autres à préciser.....	/__/_/
Q02a (Si 2 passez à Q03)	Existe-t-il des statistiques ou études sur le commerce illicite d'essence dans votre localité ?	1-oui 2-non	/__/_/
Q02b	Si oui, lesquelles ?	
Q03	D'où s'approvisionnent les grossistes de	

	votre localité ?	
Q04	Quels moyens de transport utilisent –ils ?	1. Bacs ordinaires 2. Bacs motorisés 3. Véhicules 4. Autres.....	/___/
Q05	Environ combien de litre acheminent –ils par voyage ?	1. Moins de 500 L 2. Entre 500 L et 1000 L 3. Entre 1000 L et 1500 L 4. Entre 1500 L et 2000 L 5. Plus de 2000 L	/___/
Q06	Quelle est selon vous l'intensité du commerce illicite d'essence dans votre localité ?	1. Très forte 2. Forte 3. Moyenne 4. Faible	/___/
Q07	Combien de station service y a-t-il dans votre localité ?	1. Une seule 2. Deux 3. Entre 2 et 5 4. Plus de 5	/___/
Section 2 : Effets du commerce illicite et stratégies de reconversion des acteurs			
Q08	Quelle est l'importance du commerce	

	d'essence frelaté pour votre localité ?	
Q09	Y a-t-il déjà eu des cas d'accident dû à l'essence frelaté dans votre localité ?	1-oui 2-non	/___/
Q10	Quelles sont les conséquences du commerce illicite sur le développement de votre localité ?	
Q11	Que pensez-vous des politiques mises en place par l'Etat pour interdire le commerce informel de l'essence?	
Q12a	Quelles sont les dispositions prises par votre localité pour la	

	suppression de ce commerce ?	
Q12b	Pourquoi ont elles échouées ?	
Q12c	Que proposerez-vous alors pour la suppression de ce commerce dans votre localité ?	
Q13a	Croyez –vous qu'on peut un jour éradiquer la vente de l'essence ?	1-oui 2-non	/___/
Q13b	Justifiez votre réponse	
Q14a (Si 2 passez	Avez-vous connaissance des démarches menées par l'Etat dans le cadre de	1-oui 2-non	/___/

à Q15a)	la reconversion des vendeurs du « kpayo » ?		
Q14b	Si oui, que pensez-vous de ces démarches?	
Q15a	Croyez vous qu'il existe dans votre localité, des activités capables d'absorber l'effectif des acteurs de ce commerce ?	1-oui 2-non	/___/
Q15b	Si oui, lesquelles ?	

Questionnaire aux acteurs du secteur

formel

Dans le cadre de cette étude intitulée : Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin : analyse et enjeux, nous avons le plaisir de vous adresser ce questionnaire pour recueillir votre opinion sur cette pratique. Nous vous prions d'être ouvert afin de nous permettre d'atteindre les objectifs de cette étude.

Dans ce cadre, vous êtes invité à fournir des informations dont nous vous garantissons la confidentialité conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Q02	Pourquoi votre prix est il supérieur au prix du « kpayo » ?	
Q03	Pourquoi votre mesure diffère-t-elle de ceux qui sont dans le « kpayo » ?	
Q04	Quelle quantité d'essence vendez-vous en moyenne par jour ?	1- Moins de 100L 2-Entre 100 et 300L 3-Entre 300 et 500L	/___/
Q05	Combien de clients enregistrez-vous en moyenne par jour ?	1- Moins de 20 clients 2-Entre 20 et 40 clients 3-Entre 40 et 60 clients 4-Entre 60 et 80 clients 5-Plus de 80 clients	/___/
Q06	Comment peut-on expliquer les pénuries constatées dans les stations ?	
Q07	Quelles sont les stratégies développées pour attirer la clientèle ?	

Q08	Quelles sont les politiques adoptées par votre société pour couvrir tout le territoire de station ?	
Q09	A combien s'élevait le montant des impôts et taxes de votre dernier exercice ?	1- Moins de 500.000F CFA 2- Entre 500.000F CFA et 1000.000F CFA 3- Entre 1000.000F CFA et 2000.000F CFA 4- Entre 2000.000F CFA et 5000.000F CFA 5- Plus de 5000.000F CFA	/ ___ /
Q10	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le cadre de la vente de l'essence ?	
Section 2 : Suppression du commerce illicite			
Q11	Que pensez-vous de la disparition de la vente du « kpayo » ?	
Q12	Que pensez-vous de la lutte contre la vente de	

	l'essence dans le secteur informel ?
Q13	Que proposerez-vous à l'Etat dans ses actions en vue d'éradiquer la vente de l'essence kpayo ?

EQUIPE DE REDACTION

SUPERVISION
<p>AOUTCHEME P. Salem, DC/MDAEP</p> <p>AHLONSOU S. Lucien, SGM/MDAEP</p>
COMITE D'ENCADREMENT
<p>BIAO BONI Karim, DRFM</p> <p>DOKOUI Firmin, DCF</p>
COMITE DE REDACTION
<p>DJOTO SEHIZOUN Antoine Luc, C/OCS</p> <p>DEDEHOUANOU G. Modeste A. C/DAGF</p> <p>ADOKO Evelyne A. C/DMEI, pi</p> <p>AHODEKON Athanase, C/DSI, pi</p> <p>BABADJIHOU C. Tarcicius, C/DRCSL,pi</p>
TRAVAUX DE PAO ET DE MISE EN PAGE
<p>ADOKO Evelyne., C/DMEI,pi</p>
SECRETARIAT ET LOGISTIQUE
<p>ADOKO Evelyne., C/DMEI,pi</p> <p>AMOUSSA Kamal, Régisseur PIP2</p> <p>KINDJI Victoire, col DGAF</p> <p>DJIKPETO Paulette,SA</p> <p>KPAKPO Félicia, SA</p> <p>OGLA André, Agent de Liaison</p>